

P27/D1,92

CORRESPONDANCE

NUMÉROTÉE

LA NUMÉROTATION

SUR CE FILM

RENVOIE

AUX NUMÉROS DES PIÈCES

REFERENCE: Répertoire numérique P27/D1,78

P27/D1,92

La Banque Jacques Cartier demande
dans le cas où elle émettrait un
nouveau capital d'être au
1^{er} août prochain si la
cité de St Amé de accor
derait un nouveau delai
de six ans pour le rembourse
ment de son dette
montréal 2 Mai 1900

La Banque J. Cartier
G. D. D. D. D.
pres.

- 751 -

2 Mai, 1900
Dépot = demande de
caution le.
Banque Jacques-Cartier

P27/D1,92

P27/D1,92

ADAM, MATHIEU & MATHIEU
AVOCATS.
17 RUE ST. JACQUES, 17.
MONTREAL.

MONTREAL, 1er mai, 1900

Monsieur J.P.Vébert,
Greffier,
Ste-Cunégonde.

Cher Monsieur Vébert,
Vous m'avez écrit que le conseil de Ste-Cunégonde désirait savoir s'il peut légalement payer les frais dans les causes de Monsieur Vermette contre MM.Montbriand & Charbonneau. Comme vous le savez, M.Montbriand et M.Charbonneau, en leur qualité d'échevins de Ste-Cunégonde, ont donné les raisons du renvoi de M.Vermette. Ce dernier a pris une action en dommages au montant de \$5,000.00 contre chacun de ces messieurs et j'ai été l'avocat de ces deux défenses. Les actions ont été renvoyées avec dépens, et l'Honorable Juge qui a rendu jugement a déclaré qu'ils avaient été charitables, qu'ils n'avaient pas dépassé les limites de leurs attributions et, qu'en conséquence, les raisons données étaient privilégiées et ils ne pouvaient pas être poursuivis en dommage. Ces deux poursuites ont occasionné des frais à M.Montbriand et à M.Charbonneau et le conseil de Ste-Cunégonde désirerait savoir s'il peut légalement rembourser ces messieurs des frais qu'ils ont payés

Strictement parlant, je ne suis pas intéressé dans la présente opinion, car M.Montbriand et M.Charbonneau sont parfaitement en état de payer les frais, mais comme j'étais l'avocat de ces

P27/D1,92

ces messieurs, je me trouve dans une position délicate et votre conseil m'obligerait beaucoup s'il voulait demander cette opinion à un autre confrère que je paierai moi-même. Si votre conseil désire cependant que je donne l'opinion moi-même je le ferai, mais je préférerais par délicatesse que ce soit un autre et si l'on veut bien me nommer l'avocat que la cité de Ste-Cunégonde choisira pour cette opinion, je me ferai un plaisir d'aller le voir soit avec un des messieurs échevins ou avec vous monsieur le greffier, et je lui demanderai de charger le moins cher possible vû que c'est moi qui va payer.

Si le conseil de Ste-Cunégonde désirait examiner cette question seulement au point de vue de l'équité, la chose ne serait pas difficile et il n'aurait pas besoin d'opinion d'avocat car il est évident ici que M. Montbriand et M. Charbonneau sont victimes de leur devoir, et quand ils ont destitué M. Vermette ils agissaient dans l'intérêt de Ste-Cunégonde, et il serait pénible de leur faire supporter des dépenses qu'ils ont encourues dans l'intérêt de Ste-Cunégonde en agissant de bonne foi, dans les limites de leurs attributions et même en étant très-charitables comme l'a dit l'honorable juge Taschereau.

Veillez me croire,

Cher Monsieur Vébert,

Votre tout dévoué,

Joseph Adlam

-7512

1^{er} Mai, 1900

Cause Vermette - lettre
re frais d'ans

Jos. Adam

P27/D1,92

P27/D1,92

Je, *Alexis Piché* — , ayant été
nommé évaluateur pour la cité de Sainte-Cunégonde de Montréal, jure
que je remplirai fidèlement, impartialement, honnêtement et diligemment
tous les devoirs de la dite charge, au meilleur de ma capacité et de ma
connaissance. Ainsi, Dieu me soit en aide.

Assermenté ce *Deuxième*
jour du mois *de Mai* *1890*
à Ste-Cunégonde de Montréal, par devant moi, le
soussigné Juge de Paix *Ex officio*

A. Montbrion

A. Piché

P27/D1,92

-752-

2 Mai, 1900

Serment d'office
de Revaluateur

A. Fiché

P27/D1,92

I, John James Morgan do hereby
authorize the Council of the Municipality,
of St. Leonard, to pay over to Hector
Larwin the amount of two hundred dollars
which has been already deposited by me with
the Council of said Municipality for application
of license, St. Leonard. 2nd May 1900
John J. Morgan

P27/D1,92

-753-

2 Mai, 1900

Dépot de licence
autorisation de
transporter -

J. Morgan

P27/D1,92

St. Louis May 21/90
Mayor & Council of St. Louis
I beg to request that the license granted
to me to ~~keep~~ keep a hotel on corner about ~~St. Louis~~
be annulled, as I have decided to not keep the
hotel & recommend that the same be given to
M. Larivière
Signed,
John J. Morgan

P27/D1,92

- 754 -

2 mai, 1900

Départ de Licences -
transporté à Larivière

J. Morgan

P27/D1,92

G. N. DUCHARME, President.
L'Hon. A. Desjardins, Président.

Tancrède Bienvenu, Gérant Général.

A. L. Hamelin, Vice-Président.

La Banque Jacques Cartier.

FONDÉE EN 1862.

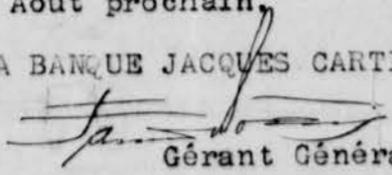
Montréal, 3/5 1900

A Monsieur le Maire et
aux Echevins de la
Cité de Ste Cunégonde.

Messieurs,

La Banque Jacques-Cartier demande à la Cité
de Ste Cunégonde de bien vouloir accorder un nouveau délai
pour le remboursement de son dépôt à condition qu'un nouveau
Capital soit émis d'ici au 1er Aout prochain.

POUR LA BANQUE JACQUES CARTIER


Gérant Général.

755

3 Mai 1900
Dépot a demande
de Delai pour remettre
B. Jacques-Carter

P27/D1,92

P27/D1,92

-756-
3 Mai, 1900
Demande de vente de
la propriété
O. Maisonneuve

St. Cuneunde 3 Mai 1900.
J'autorise M^r A. Dorval, notaire
à faire ou faire faire toutes pro-
cédures nécessaires dans le but
de demander l'obtention et pouvoir trans-
mettre en bon titre de ma propriété
rue Napoléon St. Cuneunde -
& portant les N^{os} 27, 29, 31.
de cette rue, autorisant aussi
M^r Dorval, à faire vendre
cette propriété par la Corpora-
tion Municipale pour taxes,
et requérant en même temps
cette dernière à effectuer telle
vente immédiatement le tout à
mes frais.
Oria Maisonneuve

P27/D1,92

-756^e

8 Mai 1900

Remise de dépôt
à la caisse
D. Messier

à Messieurs
Messieurs

Messieurs 19 Juin

St Cyrille de Mai 8/1900

Messieurs Les Conseillers

Messieurs

(M)

Après avoir réfléchi après
réflexion j'ai décidé d'abandonner l'idée
de prendre procède au coin des
Rues Thelie et Quercel Ancien Magasin
A.P. Lalonde et comme j'ai déposé
un montant de vingt cinq francs
25.00 pour mon Certificat de Secours
Je demande bien cordialement à
Messieurs Les Conseillers de bien
vouloir me remettre le montant déposé
25.00 il doit y avoir une somme
d'accorder pour ce même Magasin

P27/D1,92

[Faint, mostly illegible handwritten text on the left page of the document.]

En attendant Messieurs
recevoir une Réponse
Saluez les

Je Suis
Votre H. S.

Damien Messier

P27/D1,92

Ste-Cunégonde, 14 Mai 1890

A Messrs. G. N. Ducharme - Alex. Montbriand - J. Luttrell -
M. E. Symburner - M. Emard - Ars. Campbell -
C. Leprie - Jos. Roy & Theo. Cypriot.

Monsieur,

Avis vous est par le présent donné qu'une assemblée

du Comité special
aura lieu Mardi, le 15^{me} jour de Mai 1890,
à sept heures et demie p. m., dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Les questions suivantes seront prises en considération :

Examen des contrats et franchises

Par ordre,

J. P. Hébert
Greffier-Trésorier.

P27/D1,92

Je soussigné certifie sous mon serment d'office
et fait rapport que le quatorzième jour de mai
mil neuf cent dix au domicile des messieurs
le maire: G. M. Ducharme avec Moutbrion
Jas Luthell M. Emund ars Campbell
Camil Leppe Jas Roy. Tho Cypriat
M. G. Seymour étant absent.
une assemblée de Comité Spécial
aura lieu mardi le 15 mai 1900:

Joseph Chabot

-757-
Paris, assemblée comi.
de spécial
J. P. Chabot
14 Mai 1900.

P27/D1,92

Je, *Joseph Marcotte* ayant été
nommé évaluateur pour la cité de Sainte-Cunégonde de Montréal, jure
que je remplirai fidèlement, impartialement, honnêtement et diligemment
tous les devoirs de la dite charge, au meilleur de ma capacité et de ma
connaissance. Ainsi, Dieu me soit en aide.

Assermenté ce *quatorzième*
jour du mois *de Mai* *1900*
à Ste-Cunégonde de Montréal, par devant moi, le
soussigné Juge de Paix *ex officio*

Jos Marcotte

N. Emond, ex-officio J.P.

P27/D1,92

- 758 -

14 Mai 1900

Serment de l'évaluateur
Jos. Marcotte.

P27/D1,92

ADDRESS ALL COMMUNICATIONS TO THE COMPANY.

CABLE ADDRESS:
RUBANDER

The Canadian Rubber Co. of Montreal.

*Branches,
Toronto and Winnipeg.*

333 and 335 St. Paul Street.

Montreal. le 15 mai, 1900. 1

Monsieur CYPHOT,

President du Comité du Feu,

STE-CUNEGONDE, MONTREAL.

Cher monsieur,-

Si votre Comité desire placer maintenant une commande pour boyaux,
il sera entendu que le paiement en sera exigible que dans un an de la date
de l'achat payable sans interet.

Vos tres devoues,

LA CIE CANADIENNE DE CAOUTCHOUC.



Asst Sec.

Vous S. C.

LA CIE CANADIENNE DE CAOUTCHOUCS

100, RUE D'ALEXANDRE

Montreal, le 15 Mai 1900

Monsieur le Directeur

18

de la

CAOUTCHOUCS

de la

CAOUTCHOUCS

- 459 -

15 Mai 1900
Boyaux pour incendie
Lettre de délai pour payer
"Canadian Rubber Co"

15 MAI 1900

P27/D1,92

Ste Cuthbert 15 Mai 1900

A Son honneur le maire
 et à Messieurs les échevins de la cité de
 Ste Cuthbert Je desiré avec la permis-
 sion (du conseil de faire l'embarquement)
 du conseil faire l'embarquement des vidanges
 en commençant à trois heures du matin
 afin de faire le chargement des balayures
 la même journée et aussi pour
 veillez à ce qu'il ne reste des ordures
 pour remplacer les ordures à victorville
 pour cette fin je demanderai au conseil
 d'être autorisés comme comitables
 spécial afin de pouvoir ^{les} arrêter sur
 le fait

Votre Serviteur
 J. O. Boufford

P27/D1,92



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,92

Gas Rowley a été pourisuni
en Mars 1897 pour \$ 520.70.

La même dette avec intérêts
se monte aujourd'hui à 596.25
jusqu'

Nous avons accepté en règlement
jusqu'en 1897 ——— 350.00

laissant une perte de \$ 246.25
et ce y compris les intérêts à
date

— Dette —

Taxe mun.	168.73	
" Eyoins	292.95	
total	461.68	
inter Munic.	57.30	
int eyouts	77.30	\$ 596.28

P27/D1,92

ADAM, MATHIEU & MATHIEU
AVOCATS.
17 RUE ST. JACQUES, 17.
MONTREAL.

MONTREAL, 17 MAI, 1900

Monsieur J.P.Vébert.-

Cher Monsieur Vébert,

Je vous envoie \$350.00 en règlement des taxes dues par Dame Elizabeth Smart à venir au 17 Mars 1897. La réclamation était de \$520.70, mais comme le canal d'égouts de la rue Pacifique avait été fait sans aucune résolution du conseil et que la défenderesse invoquait la nullité des procédures faites pour ce canal et divers autres moyens, vous m'avez autorisé ainsi que le comité de Ste-Gunégonde de régler de la manière la plus avantageuse vu qu'il y avait non-seulement des doutes, mais que j'étais certain que cette taxe pour le canal d'égouts de la rue Pacifique ne pouvait pas être collectée. J'ai réglé en conséquence, pour le mieux, après une multitude d'entrevues avec l'avocat de Mme Smart. C'est une réduction de \$170.70, et je crois que le règlement est des plus avantageux dans les circonstances. Comme je n'avais qu'une autorisation verbale pour régler, auriez-vous l'obligeance dans le reçu de ratifier ce règlement. Comme je vous l'ai dit tantôt, il y a longtemps que l'action est prise et Mme Smart doit encore les taxes à partir du 17 mars 1897, qui n'ont pas été réclamées dans l'action.

P27/D1,92

ADAM, MATHIEU & MATHIEU
AVOCATS.
17 RUE ST. JACQUES, 17.
MONTREAL.

A propos de cette réclamation, je désire vous dire que le 4 novembre 1896, j'ai pris une action à la Cour Supérieure portant le No 1086, contre James Howley pour \$491.76 et j'ai payé \$3.80 de timbres sur le bref. Après avoir pris l'action, mais avant la signification, j'ai été voir au bureau d'enregistrement si la propriété était bien au nom de James Howley et j'ai constaté à ma grande surprise que James Howley était mort, et il m'a fallu discontinuer cette action.

Le 8 février 1897, j'ai pris une action au montant de \$520.70 contre Dame Elisabeth Smart sous le No 1421, et j'ai déboursé \$4.10 de timbres, mais avant le rapport en Cour de cette action, j'ai demandé l'avis qui avait été donné *afin* de la produire en Cour, et j'ai constaté que cet avis n'était pas signé légalement, mais il comportait seulement la signature imprimée du secrétaire-trésorier, et comme cette signature ne vaut pas en loi, je n'ai pas rapporté cette action en Cour, et j'ai demandé de donner un nouvel avis dûment signé.

Dans la première cause, j'ai déboursé \$3.80, mais comme j'aurais peut-être dû aller voir au bureau d'enregistrement avant de prendre l'action malgré que cela ne soit pas l'habitude, je suis prêt à abandonner les \$3.80 que j'ai perdues, mais dans l'autre

action

P27/D1,92

ADAM, MATHIEU & MATHIEU
AVOCATS.
17 RUE ST. JACQUES, 17.
MONTREAL.

action où j'ai déboursé \$4.10 je crois qu'il est juste que vous me remettiez cet argent parcequ'il n'y a aucune faute ni négligence de ma part.

Votre dévoué,

Joseph Adam

P.S. Je désire attirer votre attention sur le fait que la cause de Ste-Cunégonde vs Dame Smart n'a été finalement réglée que le 16 mai courant. Je vous dis cela parceque vous n'étiez peut-être pas au courant des démarches que je faisais pour régler cette cause, car je ne voulais pas risquer de la perdre, et si j'ai paru négligent ce n'était qu'une négligence apparente, mais en réalité je n'ai apporté aucun retard dans cette affaire.

. Votre &c.,

J. A.

-761-

17 mai, 1900 -

James D. MacFarlane
Lettre au
Jas. Adam

Dear Sir,
I have the pleasure to acknowledge the receipt of your letter of the 15th inst. in relation to the above named matter. I am sorry to hear that you are unable to attend to the matter at present. I will be glad to hear from you again when you are able to do so.

Yours truly,
James D. MacFarlane

Jas. Adam

P27/D1,92

P27/D1,92



Pièces réunies

FIN

P27/D1,92

ADAM, MATHIEU & MATHIEU
AVOCATS.
17 RUE ST. JACQUES, 17.
MONTREAL.

MONTREAL, 18 MAI, 1900

Monsieur J.P.Vébert,
Greffier.

Cher Monsieur Vébert,
La Cité de Montréal vous a fait signifier une mise en demeure et un protêt vous notifiant qu'il était urgent de prendre les mesures nécessaires pour empêcher les inondations de la rue St-Jacques parceque le canal était insuffisant.

Quand Ste-Cunégonde a fait la liaison de ses canaux d'égouts avec ceux de Montréal sur la rue St-Jacques, il a été mentionné dans l'acte que si ce canal était insuffisant et qu'il deviendrait nécessaire d'en faire un autre plus grand, la cité de Ste-Cunégonde paierait sa part.

La cité de Ste-Cunégonde, quand elle a permis à Westmount et à St-Henri de relier leurs canaux, a inséré dans ses actes la même clause; de sorte que, Westmount & St-Henri sont tenus de contribuer pour leur part aux travaux d'un nouveau canal ou en payer la proportion du coût.

Je crois que vous devez immédiatement dénoncer ce protêt à St-Henri et à Westmount et les mettre en demeure d'avoir à payer la proportion du coût de ces travaux. Il faudra nécessairement que votre notaire voit tous les actes et qu'il réponde conformément

AUX

P27/D1,92

ADAN, MATHIEU & MATHIEU
AVOCATS.
17 RUE ST. JACQUES, 17.
MONTREAL.

aux obligations mentionnées dans ces actes. Dans le protêt que vous avez reçu, la cité de Montréal dit des choses qui ne sont pas vraies, car elle prétend que vous avez refusé de vous entendre avec elle pour payer votre part dans le nouveau canal. Ste-Cunégonde a toujours prétendu le contraire, et c'est un des points les plus forts en sa faveur, car elle prétend que Montréal était en demeure dans le cas d'insuffisance d'égouts de la rue St-Jacques, d'en faire un autre et de charger une partie du coût de ce canal à Ste-Cunégonde, et elle ne l'a jamais fait. Dans ces circonstances, il faudrait aussi répondre au protêt de la cité de Montréal.

Votre dévoué,

Joseph Adan

P27/D1,92

Votre dévoué,

-762-

18 Mai 1900

*Opinion re protêt
pour égard St-Jacques
de la rue St-Jacques*

Montreal.
craintes, il faudrait aussi répondre au protêt de la cité de
St-Jacques, et elle ne l'a jamais fait. Dans ce cas
d, on laisse au autre et de charger une partie en ce de ce
dementre dans le cas d'insultes d'égarés de la rue St-Jac-
ques lors en sa faveur, car elle prétend que Montréal était
toujours prétendu le contraire, et c'est au des points
sans elle pour avoir votre part dans le nouveau canal. St-Jac-
ques, car, elle prétend que vous avez refusé de vous entendre
vous avec eux, la cité de Montréal dit des choses qui ne sont pas
aux obligations mentionnées dans ces notes. Dans le protêt des

P27/D1,92



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,92

B. LEDOUX & CO.,

REPRESENTING

THE GLEASON & BAILEY CO.,

[OF NEW YORK.]

Manufacturers of

Aerial Trucks, Trussed Ladders, Hose Waggon & Chemical Engines.

ALSO THE CANADIAN AGENTS FOR

THE AMOSKEAG STEAM FIRE ENGINE,

Built by the Manchester Locomotive Works.

OFFICE, 91, 93 & 95 OSBORNE STREET.

Montreal, March 21st. 1900.

Messrs.

The Chairman & Members of the Fire Committee,

St. CUNEGONDE, QUE.

Gentlemen:-

Referring to our tender of the 30th. May 1899, in which we proposed to supply your Town with a City Hook & Ladder Truck, for the sum of twenty-three hundred dollars (\$2300.00), we beg to submit the following proposal:-

We would rent to The Corporation of St. Cunegonde, a City Hook & Ladder Truck all as per the specifications contained in our tender of May 30th. 1899, for a term of five years dating from the date of delivery of the said Truck. The rental to be at the rate of five hundred and seventy-six dollars (\$576.00) per year and payable in advance each year. The first payment thereof to be effected upon delivery of the said City Hook & Ladder Truck, and to be regarded as payment of the first year's rental. The payment of the rent for the four remaining consecutive years to be made, as aforesaid, in advance each year and guaranteed by four promissory notes made payable to our order for five hundred and seventy-six dollars each, dated as per the terms of the present lease and to be held by us as collateral security for the said rent.

Believe us, Gentlemen,-

Yours very truly,

B. Ledoux & Co.

Memo:-

Tender of May 30th. 1899.	\$2300.00
Advance in price of material	230.00 Equal to 10%.
Interest, four years at 7%	350.00
	<u>\$2880.00.</u>

R.

B. L. Co.

P27/D1,92

Proposé en amendement par l'échevin Jos. Roy
secondé par M^{rs} les Echevins Lymburner et Esmond

Que ce Conseil fasse l'acquisition des échelles
suivantes pour remplacer celles qui sont defectueuses
et que les réparations nécessaires soient faites à
la voiture actuellement en usage pour les recevoir
et que le ~~greffier~~ greffier donne ordre à M^r B. Ledoux
de faire pour le compte de la cité:

1 ^o	Une échelle Gleason & Bailey	60 pds fermée	30 pds pour monter	54
2 ^o	"	50	25	45
3 ^o	"	30		
4 ^o	"	20		
5 ^o	"	16		
6 ^o	"	12		

Les dépenses à la voiture ne devaient pas excéder
\$100⁰⁰

P27/D1,92

A Mons.le Maire et à M.M.les conseillers de la Cité de
Ste-Cunégonde de Montreal.

Le comité chargé de s'enquérir des réparations
à faire au truck actuel dans le but d'adapter des échelles
GLEASON & BAILY,après avoir pris connaissance des soumis-
sions offertes par M.M.St-Aubin et Lariviere et M.M.B.Le-
doux & Cie-,en est venu à la conclusion suivante:

Attendu que les réparages à faire au truck s'é-
lèvent à la somme de \$700.00,nous considérons que le Con-
seil ne serait pas justifiable de dépenser cette somme sur
un vieil appareil et nous vous soumettons la la proposi-
tion suivante:

Nous recommandons l'achat d'un appareil connu sous
le nom de "CITY-TRUCK" Gleason & Baily system,avec les ac-
cessoires voulus et comprenant les échelles suivantes:

Une échelle trussed de 70 pds.fermée 35pds.pour monter a 64 pieds

50	30	45
30		
20		
15		
12		

Le tout suivant les spécifications soumis par la mai-
son B.Ledoux & Cie-en date du 31 Mai 1899 .La somme devant
s'élever à environ deux ^{mille} cent dollars.

Signé--Joseph Lutrell

Théo.Cypihot

A.Montbriand.

5 Mars 1900.-

P27/D1,92

A. huminis la mano et
a Messieurs les Conscillers de la
Cité de Montréal

Le comite chargé de s'enquérir des reparations a fait au
truch actuel dans le but d'adapter des échelles Gleason Bailey
après avoir puis examiné les soumissions offertes par
Messieurs Pichelin et Jammin et Messieurs B. G. G. et
so. en est venu a la conclusion suivante.

Attendu que les reparations a faire au truch coûteront a la
somme de sept cents dollars nous considérons que le conseil
ne serait pas satisfait de dépenser cette somme sur un seul
appareil et nous vous soumettons la proposition suivante

vous recommandant l'achat d'un appareil connu
sous le nom de City Truch Gleason & Bailey système avec
les accessoires voulus et comprenant les échelles suivantes
Une échelle truch de 70 pieds fermée 35 pieds pour monter a 64 pieds
" " " 50 " " 30 " " 45 "
" " " 30 "
" " " 20 "
" " " 15 "
" " " 12 "

Le tout suivant les spécifications soumises par le sieur
B. G. G. et so. ^{en date du 31 mai 1899} a somme devant être a environ deux
cents dollars.

Joseph L. L. L.
Secrétaire
a Montréal

J. G. G.
10 mai 1900

P27/D1,92

BRANCH FACTORY AT QUEBEC.

BELL TEL. UP-1432.



ESTABLISHED 1852.

CARRIAGE MAKERS TO ENGLAND'S ROYAL FAMILY AND ALSO FOR H.R.H. PRINCESS LOUISE AND HIS EXCELLENCY THE MARQUIS OF LORNE, COUNTESS OF DERRY AND LORD EARL OF DERRY, LORD AND LADY ABERDEEN, GOVERNOR GENERALS OF CANADA.

PRIZES.

Centennial Exhibition, 1876: Dominion Medal for Sleighs, 1876: Dominion Medal for Carriages, 1876: Sydney, N.S.W., 1877. Also Commemorative Medal from the Colonial and Indian Exhibition of South Kensington London, Eng., 1886.

B. LEDOUX & CO., Windsor Carriage Factory,

Factory, Office and Salesroom, 93, 95 & 97 OSBORNE ST.
(Foot of Drummond Street.)
Warehouse, 51, 53, 55 & 111 WINDSOR STREET.

Montreal le 6 Mars, 1900.

Mr. le President et

MM. les Membres du Comite du Feu,

Ville de Ste. Cunegonde.

Messieurs:-

Nous, soussignes, proposons de faire les ouvrages suivants requis au truck d'echelles que vous avez actuellement.

Rallonger et elargir le Truck pour recevoir un set d'echelles. Un train neuf (Steering-gear) en arriere. Un essieu neuf en arriere. Reposer le vieil essieu d'arriere a l'avant du truck. Ajuster tous les ferrements du train. Deux steps dans les cotes au choix. Un panier en fil de fer. Deux roues neuves en arriere. Un pole. Repindre en neuf, strapper et letter en or. Pour la somme de six cent quatre-vingt-dix dollars. (\$690.00).

pour rallonger le truck seulement, en faisant toutes les reparations mentionnees ci-haut le prix sera de six cent vingt-cinq dollars.

Nous sommes, -Messieurs,-

P.S.-

Les Bobs ne sont pas Vos tous devoues,
inclus dans le prix ci-dessus.

B. Ledoux & Co.

A Monsieur le Président et
 Messieurs les Membres
 de la Commission
 de Police + Feu.

Messieurs

Permettez moi
 de vous soumettre les prix pour
 réparer la voiture a. échelle.
 Pour allonger et élargir la voiture
 1 Palle, 2 roues, un essieu, et des
 spring, mouf en arriere, une wheel
 plate pour gouverner en arriere, et
 refaire le dessus de manière a
 recevoir un sette d'échelle patente
 Complet, repeinture en mouf
 et strappe en or. pour la somme
 de \$700.⁰⁰/_{xx}.

Pour la même ouvrage, a l'exception
 d'élargir la dite voiture.

la somme de \$600.⁰⁰/_{xx}.

Stanislas Lavoie

St. Laurent 6 Mars 1900

Les dits prix plus haut mentionnés
 ne comprennent pas le Patin neuf
 que nécessitera la nouvelle voiture

P27/D1,92

B. LEDOUX & CO.,

REPRESENTING

THE GLEASON & BAILEY CO.,

(OF NEW YORK.)

Manufacturers of

Aerial Trucks, Trussed Ladders, Hose Waggon & Chemical Engines.

ALSO THE CANADIAN AGENTS FOR

THE AMOSKEAG STEAM FIRE ENGINE,

Built by the Manchester Locomotive Works.

OFFICE, 91, 93 & 95 OSBORNE STREET.

Montreal, le 31 Mai, 1899.

Ville de Ste. Cunegonde,

En outre de la garantie precedente, nous accepterons un reglement en monnaie courante, a trente jours de la date de livraison- ou a votre discretion, nous pourrions accepter votre billet promissoire a douze mois de la date de livraison, pour le plein montant avec interet ajoute au taux ordinaire des Banques. Et au cas ou ~~ce~~ ~~bit~~ il vous serait necessaire de renouveler ce billet, nous serions satisfaits de vous accorder tels renouvellements pour un terme de quatre annees de la date de livraison, en autant qu'un montant raisonnable serait paye en a compte a chaque renouvellement et que tels renouvellements serait faits de douze mois en douze mois, avec interet ajoute.

Nous sommes, Messieurs,

VOS TRES HUMBLÉS,

B. Ledoux & Co.

P27/D1,92

B. LEDOUX & CO.,

REPRESENTING

THE GLEASON & BAILEY CO.,

(OF NEW YORK.)

Manufacturers of

Aerial Trucks, Trussed Ladders, Hose Waggons & Chemical Engines.

ALSO THE CANADIAN AGENTS FOR

THE AMOSKEAG STEAM FIRE ENGINE,

Built by the Manchester Locomotive Works.

OFFICE, 91, 93 & 95 OSBORNE STREET.

Montreal, le 31 Mai, 1899.

Monsieur le President, et

MM. les Membres du Comite du Feu,

Ville de Ste. Cunegonde, P.Q.

Messieurs,

Nous, sousignes, pouvons fournir pour votre Ville, une Echelle Aeriennne d'Extension de 75 pieds, "Gleason & Bailey" construite et munie de tous les accessoires suivant nos specifications ci-annexees, avec la Garantie suivante, peinte et lettree au choix, et delivree dans la Cite de Ste. Cunegonde, pour la somme de quatre mille cinq cents dollars (\$4500.00).

GARANTIE.

Nous garantissons par la presente que le materiel et la main-d'oeuvre seront de premiere classe, et nous nous engageons de remplacer a nos frais et depens, toutes parties qui manqueront et attribuees a la defectuosite du materiel ou a quelque manque dans la main-d'oeuvre. Nous garantissons en outre que cette echelle donnera entiere satisfaction, accidents exceptes, quand on s'en servira avec les soins convenables.

"tournez

P27/D1,92

B. LEDOUX & CO.,

REPRESENTING

THE GLEASON & BAILEY CO.,

[OF NEW YORK.]

Manufacturers of

Aerial Trucks, Trussed Ladders, Hose Waggon & Chemical Engines.

ALSO THE CANADIAN AGENTS FOR

THE AMOSKEAG STEAM FIRE ENGINE,

Built by the Manchester Locomotive Works.

OFFICE, 91, 93 & 95 OSBORNE STREET.

Montreal, le 31 Mai, 1899.

Monsieur le President, et

MM. les Membres du Comite du Feu,

Ville de Ste. Cuneconde, P.Q.

Messieurs,

Nous vous fournirons les echelles trussed suivantes, pour le Truck que avez actuellement- delivrees en la Cite de Ste. Cuneconde, fret et droits payes, peinte et lettres au choix, ou finibois naturel pour la somme de onze cent quarante dollars (\$1140.00);

----- ECHELLES. -----

- Une echelle trussed de 70 pds. fermee 35 pds. pour monter 64 pds. ✓
- Une echelle trussed de 60 pds. fermee 30 pds. pour monter 54 pds. ✓
- Une echelle trussed de 50 pds. fermee 25 pds. pour monter 45 pds. ✓
- Une echelle trussed de 30 pds.
- Une echelle trussed de 20 pds.
- Une echelle trussed de 16 pds.
- Une echelle trussed de 12 pds.

Nous sommes, Messieurs,

VOS TRES HUMBLÉS,

B. Ledoux & Co.

171
758

P27/D1,92

B. LEDOUX & CO.,

REPRESENTING

THE GLEASON & BAILEY CO.,

(OF NEW YORK.)

Manufacturers of

Aerial Trucks, Trussed Ladders, Hose Waggon & Chemical Engines.

ALSO THE CANADIAN AGENTS FOR

THE AMOSKEAG STEAM FIRE ENGINE,

Built by the Manchester Locomotive Works.

OFFICE. 91. 93 & 95 OSBORNE STREET.

Montreal, le 31 Mai, 1899.

Monsieur le President, et

MM. les Membres du Comite du Feu,

Ville de Ste. Cunegonde, P.Q.

Messieurs,

Nous, soussignes, pouvons vous fournir un "City Hook & Ladder Truck" avec les accessoires suivants, et sous la garantie ci-apres decrite pour la somme de (\$2350.00) deux mille trois cent cinquante piastres.

-----ECHELLES.-----

Une echelle trussed de 70 pds. fermee 35 pds. pour monter 64 pds.
Une echelle trussed de 60 pds. fermee 30 pds. pour monter 54 pds.
Une echelle trussed de 50 pds. fermee 25 pds. pour monter 45 pds.
Une echelle trussed de 30 pds.
Une echelle trussed de 20 pds.
Une echelle trussed de 16 pds.
Une echelle trussed de 12 pds.

-----SPECIFICATIONS.-----

Ce Truck sera en acier; train double en avant et en arriere; ressorts trempes a l'huile; essieux en acier; roues patentees "Sarven"; frettes des roues plaquees; pole et bat-cul de la derniere amelioration; un brake a pied avec guettes en fer, controle par le charretier; un siege devant avec coussin; une paire de lampes mobiles; deux steps de cotes; un panier en fil de fer pour capots et outils; un timbre rotatoire ou une cloche de locomotive; deux babcocks de 3 gallons chacun avec ferrements sur les steps; deux piques; deux haches; deux crow-bars et deux fourches. Peint et lettre au choix.

-----GARANTIE.-----

Nous garantissons par la presente que le materiel et la main-d'oeuvre seront de premiere classe, et nous nous engageons de remplacer

"Tournez"

P27/D1,92

B. LEDOUX & CO.,

REPRESENTING

THE GLEASON & BAILEY CO.,

[OF NEW YORK.]

Manufacturers of

Aerial Trucks, Trussed Ladders, Hose Waggon & Chemical Engines.

ALSO THE CANADIAN AGENTS FOR

THE AMOSKEAG STEAM FIRE ENGINE,

Built by the Manchester Locomotive Works.

OFFICE, 91, 93 & 95 OSBORNE STREET.

Montreal, le 31 Mai, 1899.

Ville de Ste. Cunegonde-----2-----

a nos frais et depens, toutes parties qui manqueront et attribuees

a la defectuosite du materiel ou a quelque manque dans la main-d'oeuvre. Nous garantissons en outre que ce truck d'echelle donnera entiere satisfaction, accidents exceptes, quand on s'en servira avec les soins convenables.

Outre la garantie precedente, nous accepterons un reglement en monnaie courante, a trente jours de la date de livraison. Ou a votre discretion, nous pourrions accepter votre billet promissoire a douze mois de la date de livraison, pour le plein montant avec interet ajoute au taux ordinaire des Banques. Et au cas ou il vous serait necessaire de renouveler ce billet, nous serions satisfaits de vous accorder tels renouvellements pour un terme de quatre annees de la date de livraison, en autant qu'un montant raisonnable serait paye en a compte a chaque renouvellement et que tels renouvellements seraient faits de douze mois en douze mois, avec interet ajoute.

Nous sommes, Messieurs,

VOS TRES HUMBLÉS,

B. Ledoux & Co.

P27/D1,92

B. LEDOUX & CO.,

REPRESENTING

THE GLEASON & BAILEY CO.,

[OF NEW YORK.]

Manufacturers of

Aerial Trucks, Trussed Ladders, Hose Waggons & Chemical Engines.

ALSO THE CANADIAN AGENTS FOR

THE AMOSKEAG STEAM FIRE ENGINE,

Built by the Manchester Locomotive Works.

OFFICE, 91, 93 & 95 OSBORNE STREET.

Montreal, le 7 Juin, 1899.

Monsieur le President, et

MM. les Membres du Comite du Feu,

Ville de Ste. Cunegonde, P.Q.

Messieurs:-

Nous vous fournirons les echelles trussed suivantes, pour le Truck que vous avez actuellement- delivrees en la Cite de Ste. Cunegonde, fret et droits payes, peintes et lattes au choix, ou fini bois naturel pour la somme de onze cent quarante dollars (\$1140.00)

-----ECHELLES.-----

Une echelle trussed de 70 pds. fermee 35 pds. pour monter 64 pds.	\$325.00
Une echelle trussed de 60 pds. fermee 30 pds. pour monter 54 pds.	\$275.00
Une echelle trussed de 50 pds. fermee 25 pds. pour monter 45 pds.	\$250.00
Une echelle trussed de 30 pds.	\$125.00
Une echelle trussed de 20 pds.	\$ 75.00
Une echelle trussed de 16 pds.	\$ 50.00
Une echelle trussed de 12 pds.	\$ 40.00

Nous sommes, Messieurs,

Vos tres humbles,

B. Ledoux & Co.

P27/D1,92

GLEASON & BAILEY MANUFACTURING CO., 181-189 MERCER ST., NEW YORK CITY, U. S. A.

AERIAL HOOK AND LADDER TRUCK. FULLY EXTENDED.

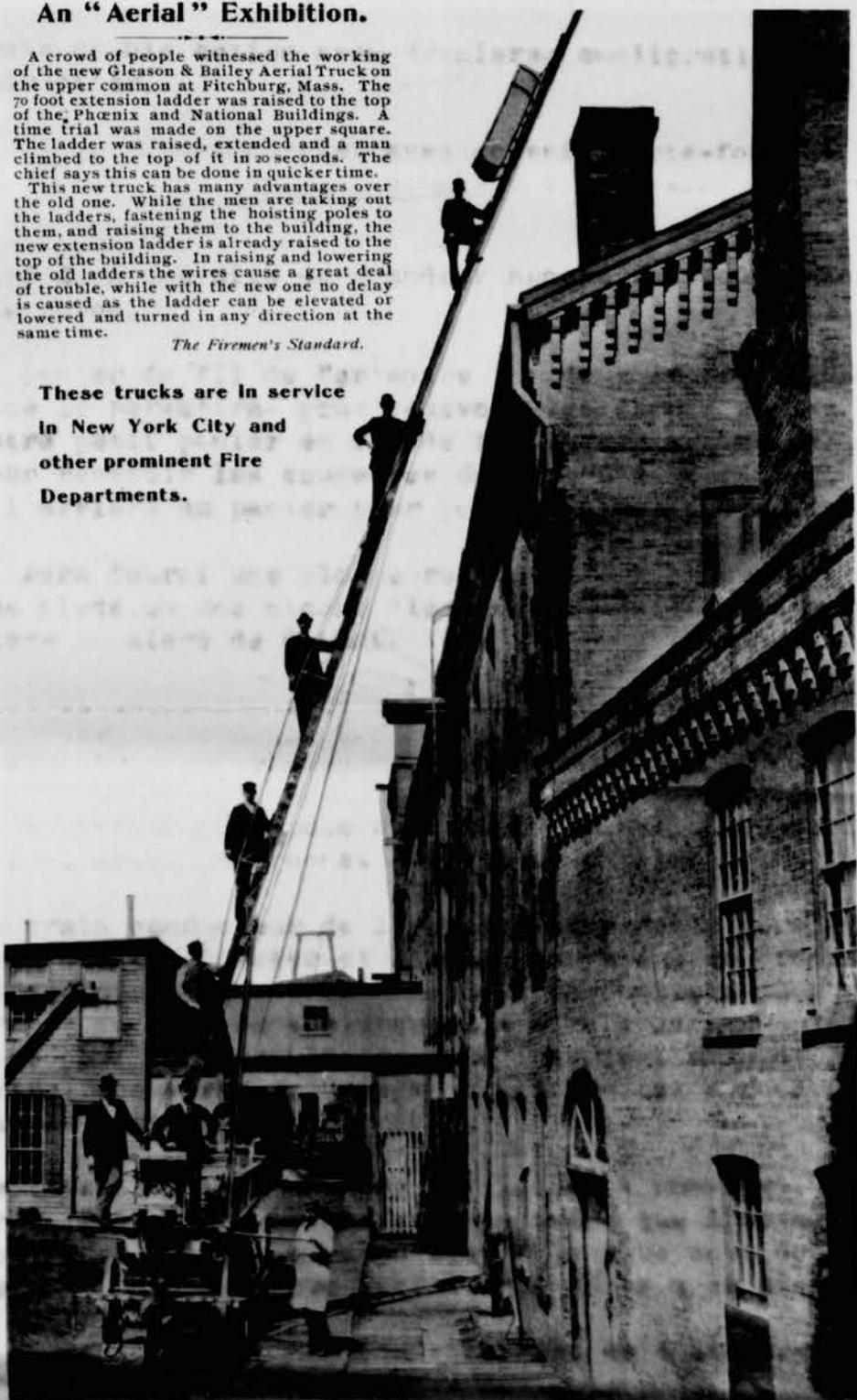
An "Aerial" Exhibition.

A crowd of people witnessed the working of the new Gleason & Bailey Aerial Truck on the upper common at Fitchburg, Mass. The 70 foot extension ladder was raised to the top of the Phoenix and National Buildings. A time trial was made on the upper square. The ladder was raised, extended and a man climbed to the top of it in 20 seconds. The chief says this can be done in quicker time.

This new truck has many advantages over the old one. While the men are taking out the ladders, fastening the hoisting poles to them, and raising them to the building, the new extension ladder is already raised to the top of the building. In raising and lowering the old ladders the wires cause a great deal of trouble, while with the new one no delay is caused as the ladder can be elevated or lowered and turned in any direction at the same time.

The Firemen's Standard.

**These trucks are in service
in New York City and
other prominent Fire
Departments.**



No. 9: LEDOUX & CO.
MONTREAL,

Canadian Agents for the
GLEASON & BAILEY CO.

P27/D1,92

SPECIFICATIONS

POUR TRUCK ARRIER AVEC ECHELLES PORTATIVES "G I e a b U n" de Bailey

de 30 pieds de longueur, une de 45 pds. a elevation

Frame en acier. Essieux en acier. Ressorts de devant et derriere en acier de premiere qualite, trempes a l'huile. Avec roues "Warner" caps des roues nickeles.

Un step de chaque cote pris avec ferrements au frame et recouvert en caoutchouc et une moulure en metal au tour.

Brake double action avec drenieres ameliorations et controle par le charretier.

Biege de devant complet avec coussin, porte-fouet, et couplets pour le renvoyer en avant. Avec planche pour les pieds, grandeur necessaire.

Il y aura une aile de grandeur necessaire pour recouvrir chacune des roues.

Un panier en fil de fer entre les deux steps et aussi long que l'espace le permettra- pour recevoir les capots et les outils; aussi un autre petit panier en fil de fer en arriere de la table tournante pour recevoir les couvertes des chevaux. Un rack au frame du truck a l'arriere du panier pour porter autres outils necessaires.

Il sera fourni une cloche rotatoire en-dessous de la planche pour les pieds, ou une cloche "locomotive" qui pourra etre placee a l'arriere du siege de devant.

Deux extincteurs de la capacite de 3 gallons chacun, nickeles, modele "Star" avec arrangement necessaire et places sur les steps de chaque cote du truck.

Il sera fourni un pole avec grand et petit bat-culs a ressort, un pole-crab, et un crochet a l'avant du pole.

Le train conducteur de l'arriere sera de la derniere amelioration avec essieu en acier et roues d'engrenage en bronze. Un siege de dimensions necessaires, nickele, avec couplets pour permettre a la grande echelle de s'elever sans etre oblige d'enlever le siege. La roue pour conduire le train de l'arriere sera de 30 pouces de diametre, recouverte en bois et en cuivre. Cette roue pourra etre enlevee au besoin.

De plus il y aura un step sur lequel l'homme qui conduit l'arriere-train puisse etre monte en meme temps que l'echelle commence l'elevation de l'echelle. Il y aura un step de chaque cote de l'echelle, recouverte en caoutchouc, pour faciliter l'acces a ce siege.

OUTILS ET FOURNITURES:--consisteront de 4 lanternes, derniere amelioration pour les Departements de Feu, 6 pales de longueur au choix, 4 haches assorties, 2 piques au choix, 2 crew-bars en acier nickeles, une pelle carree et une pelle "secop", deux fourches, 4 seaux en caoutchouc, une paire de ciseaux pour couper les couvertures, 150 pieds de cable "manilla" avec arrangement pour monter les boyaux, un crew-bar patent ou "door opener" nickel, une paire de ciseaux pour couper les fils electriques avec manches en caoutchouc, un canistre a l'huile et un wrench pour toutes les noix.

ECHELLES:-- Il y aura une echelle qui s'elevra de la table tournante de 75 pieds de terre, elle sera elevee par des cables de bronze phosphore de la patente "DEDERICK". Une echelle portative d'extension, trussed, de 55 pds. de longueur, une de 45 pds. a elevation

P27/D1,92

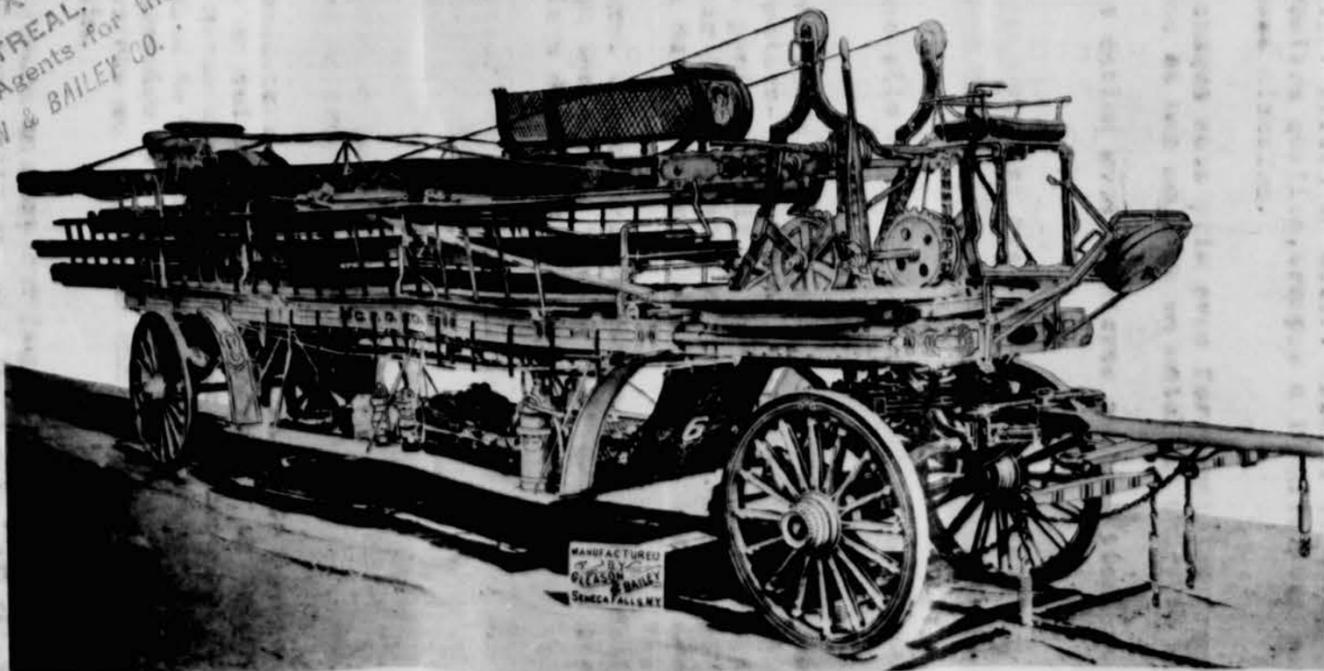
PATENTED, RAPID RAISING AERIAL TRUCK.

EXTENSION LADDER CAN BE RAISED AND FULLY EXTENDED IN 15 SECONDS WITHOUT REMOVING THE HORSES.

[SEE DESCRIPTION ON NEXT PAGE.]

PATENTED:
April 6, 1886. May, 22d, 1888.
May, 29d, 1888. Jan. 20th 1891.
OTHER PATENTS PENDING.

B. LEDOUX &
MONTREAL,
Canadian Agents for the
GLEASON & BAILEY CO.



No 65.

GLEASON & BAILEY MANUFACTURING CO., 181-189 MERCER ST., NEW YORK CITY, U. S. A.

P27/D1,92

LIFE CAR AERIAL TRUCK

PATENTED
April 6, 1886. May 22, 1888.
May 22, 1888. Jan. 20, 1891.
Other Patents Pending.

The Lightest!

Manufactured under
—LETTERS PATENT—
Issued to
LEVI DEDERICK.

The Strongest!

The Most Rapid!

**CAN BE RAISED AND FULLY EXTENDED IN
FIFTEEN SECONDS.**

CAN BE LOWERED IN TEN SECONDS.

No Cranks to put on or off.  STANDS
READY FOR USE
AT
ALL TIMES.  The best supported and most
Perfect Aerial Ladder.

Superior Advantages.

Having the operators on the platform of the turntable, where they will not be affected by its turning, and their weight acts as a counter-balance to the ladder.
The greater ease with which the props raise the ladder, avoiding all extraordinary strain upon any part. It requires only half the number of men to operate it in less time and with greater ease than any ladder known.
The men can take their places and the elevating can begin before the truck fully stops and the horses are removed, if taken off at all.
It may be turned around in a narrow street, by elevating the ladders and lowering again while moving.
The easy and comfortable position of the cranks, and their constant attachment ready for use.
Constructed with a cable and windlass, it can be made lighter and quicker of operation than with screws in any form or style.
The tongue is not removed nor the tiller disabled; hence the ladders can be quickly lowered and drawn away when in danger.
A compensating spool windlass, reducing the time of elevating the ladders to one-half.
Hand-lever for revolving the turntable and also counter-balancing the ladders.
The greater and well adapted support of the ladder by means of the props.
It is made of lighter weight without the liability of undue strain on any part.
An unobstructed view by the operators of the work to be done.
The independent action of all operating parts.
Lowering both ladders by friction brakes.
A novel life-saving device.

OUR NOVEL AND COMPLETE TOBOGGAN LIFE-SAVING CAR CAN BE APPLIED TO ANY MAKE OF AERIAL LADDERS.

Detailed Description.

The truck is made with steel frame, and at the forward end is a turntable with a platform big enough to hold the operators. On this turntable the main ladder is secured between braced uprights. To the rear end of the turntable are pivoted a pair of iron props, connected together at the top ends by a shaft having friction rollers, which bear against the upper sides of the ladder sides. The power for raising consists of a steel wire cable on each side of the ladder. The props support the ladder in any desired position.

The cable is one entire piece, and is secured at its middle around pulleys underneath each of the ladder sides, near the lower ends, so as to be self-adjusting and each side always of the same length. The ends of the cables then pass around pulleys attached to the props and thence over wheels in the top of the uprights, and thence to the windlass, which is composed of two iron plates, forming a circular spool, one set for each end of the cable, which spools are made in width the same as the diameter of the cable. Thus, the cable must wind on itself at every turn of the winch handle. As the ladder rises its resistance diminishes, and the cable, winding on itself, increases the velocity of winding up in the same ratio as the resistance of the ladder decreases. On the crank shaft is a ratchet wheel and also a friction brake by which the ladder is lowered.

The second ladder has automatic locks, and is extended by an entirely different cable, and is self-adjusting. The ends of this cable are secured to a windlass near the lower end of the main ladder. The windlass is suspended by brackets, so as not to be too high when the ladder is elevated. This windlass also has a ratchet wheel and friction brake for lowering the extension ladder. The turntable is worked by hand levers, one on each side of the platform, and which turns under it when not in use. The life-saving car seen on the top ladder, is like a double-end toboggan with wire sides and straps, and slides upon the rungs of the ladder. It is drawn up and lowered by a fire-proof rope over a pulley at the top of the extension ladder. It can be taken into a window, and excited or sick persons can be placed in it and then returned to the ladder. The toboggan is secured to an arrangement on the platform, and the toboggan car will the first time shoot up with the extension ladder and arrive at the window at the same time. It can be rapidly lowered by friction. It is quickly returned upwards by pulling the rope by hand.

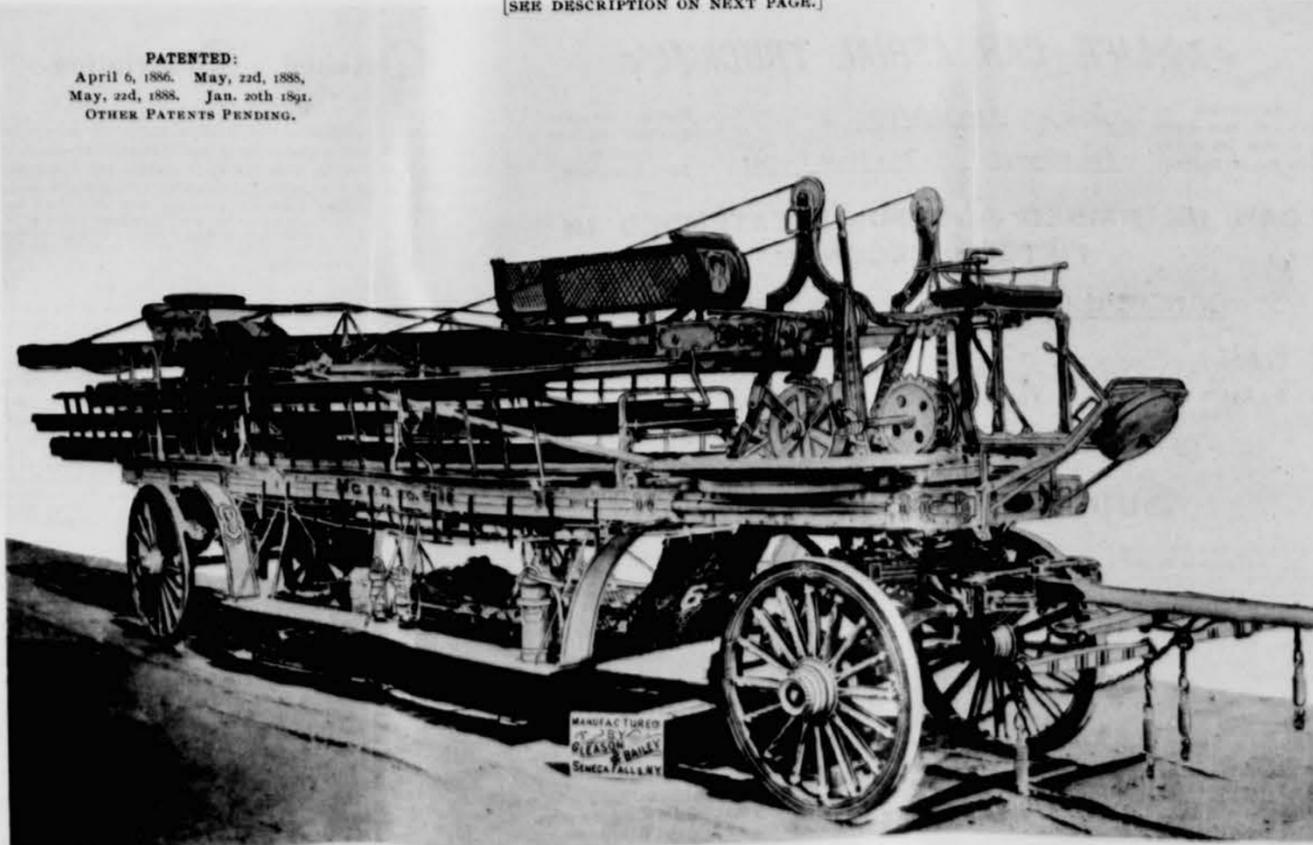
P27/D1,92

PATENTED, RAPID RAISING AERIAL TRUCK.

EXTENSION LADDER CAN BE RAISED AND FULLY EXTENDED IN 15 SECONDS WITHOUT REMOVING THE HORSES.

[SEE DESCRIPTION ON NEXT PAGE.]

PATENTED:
April 6, 1886. May, 22d, 1888.
May, 22d, 1888. Jan. 20th 1891.
OTHER PATENTS PENDING.



No 65.

GLEASON & BAILEY MANUFACTURING CO., 181-189 MERCER ST., NEW YORK CITY, U. S. A.

P27/D1,92

LIFE CAR AERIAL TRUCK

PATENTED
April 5, 1886. May 22, 1888.
May 22, 1888. Jan. 20, 1891.
Other Patents Pending.

The Lightest!

Manufactured under
LETTERS PATENT
Issued to
LEVI DEDERICK.

The Strongest!

The Most Rapid!

**CAN BE RAISED AND FULLY EXTENDED IN
FIFTEEN SECONDS.**

CAN BE LOWERED IN TEN SECONDS.

No Cranks to put on or off.  STANDS
READY FOR USE  The best supported and most
No Seats to remove.  AT
ALL TIMES.  Perfect Aerial Ladder.

Superior Advantages.

Having the operators on the platform of the turntable, where they will not be affected by its turning, and their weight acts as a counter-balance to the ladder.
The greater ease with which the props raise the ladder, avoiding all extraordinary strain upon any part. It requires only half the number of men to operate it in less time and with greater ease than any ladder known.
The men can take their places and the elevating can begin before the truck fully stops and the horses are removed, if taken off at all.
It may be turned around in a narrow street, by elevating the ladders and lowering again while moving. The easy and comfortable position of the cranks, and their constant attachment ready for use.
Constructed with a cable and windlass, it can be made lighter and quicker of operation than with screws in any form or style.
The tongue is not removed nor the tiller disabled; hence the ladders can be quickly lowered and drawn away when in danger.
A compensating spool windlass, reducing the time of elevating the ladders to one-half.
Hand-lever for revolving the turntable and also counter-balancing the ladders.
The greater and well adapted support of the ladder by means of the props.
It is made of lighter weight without the liability of undue strain on any part.
An unobstructed view by the operators of the work to be done.
The independent action of all operating parts.
Lowering both ladders by friction brakes.
A novel life-saving device.

**OUR NOVEL AND COM-
PLETE TOBOGGAN LIFE-SAVING
CAR CAN BE APPLIED TO ANY MAKE
OF AERIAL LADDERS.**

Detailed Description.

The truck is made with steel frame, and at the forward end is a turntable with a platform big enough to hold the operators. On this turntable the main ladder is secured between braced uprights. To the rear end of the turntable are pivoted a pair of iron props, connected together at the top ends by a shaft having friction rollers, which bear against the upper sides of the ladder sides. The power for raising consists of a steel wire cable on each side of the ladder. The props support the ladder in any desired position.

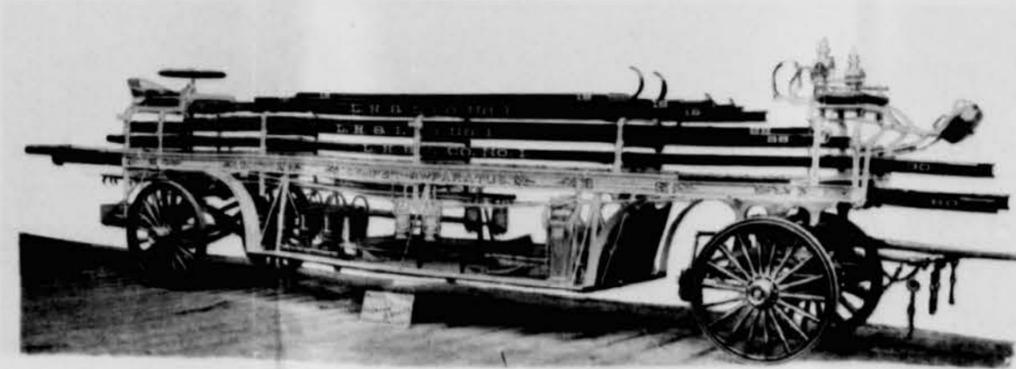
The cable is one entire piece, and is secured at its middle around pulleys underneath each of the ladder sides, near the lower ends, so as to be self-adjusting and each side always of the same length. The ends of the cables then pass around pulleys attached to the props and thence over wheels in the top of the uprights, and thence to the windlass, which is composed of two iron plates, forming a circular spool, one set for each end of the cable, which spools are made in width the same as the diameter of the cable. Thus, the cable must wind on itself at every turn of the winch handle. As the ladder rises its resistance diminishes, and the cable, winding on itself, increases the velocity of winding up in the same ratio as the resistance of the ladder decreases. On the crank shaft is a ratchet wheel and also a friction brake by which the ladder is lowered.

The second ladder has automatic locks, and is extended by an entirely different cable, and is self-adjusting. The ends of this cable are secured to a windlass near the lower end of the main ladder. The windlass is suspended by brackets, so as not to be too high when the ladder is elevated. This windlass also has a ratchet wheel and friction brake for lowering the extension ladder. The turntable is worked by hand levers, one on each side of the platform, and which turns under it when not in use. The life-saving car seen on the top ladder, is like a double-end toboggan with wire sides and straps, and slides upon the rungs of the ladder. It is drawn up and lowered by a fire-proof rope over a pulley at the top of the extension ladder. It can be taken into a window, and excited or sick persons can be placed in it and then returned to the ladder. The rope is secured to an arrangement on the platform, and the toboggan car will the first time shoot up with the extension ladder and arrive at the window at the same time. It can be rapidly lowered by friction. It is quickly returned upwards by pulling the rope by hand.

P27/D1,92

SPECIAL SIZE CITY HOOK AND LADDER TRUCKS.

FROM CENTRAL NEW JERSEY HERALD.
The Fire Committee appointed by the City Council of Elizabeth, N. J., recommended in its report that the city order a Gleason & Bailey steel frame hook and ladder truck; it being their opinion that such a make of truck is the best manufactured, and consequently the cheapest in the end for the city to buy. This is the second truck bought of the same concern within two months.



No. 62.

These Trucks Constructed Under Letters Patent, Issued June 3d, 1890.



No. 41.

GLEASON & BAILEY MANUFACTURING CO.

X

P27/D1,92

No 41. Patented June 3rd, 1890.

Without Steering Gear.

GENERAL EQUIPMENT.

Patent Rotary Gong, Patent Draft Springs, Reflecting Side Lamps, Blanket Rack, Two Wire Baskets, Mud Fenders, Brass Mud Splasher, Two Nickel Plated Fire Extinguishers, Pike Poles, assorted sizes, Crotch Pole, Battering Ram, one 35 ft., one 45 ft., and one 55 ft. Extension Ladders, two 25 ft. Side Ladders, and full complement of single Ladders. Axes, Crowbars, Forks, Broom, Lanterns, etc., as per specifications, which will be sent on application.

Length over all, 41 ft. including Horse Pole.

Weight close to 4,900 lbs.

Gentlemen:

With this, you will find check in payment for Hook and Ladder Truck. Please believe I thoroughly appreciate your courteous methods of transacting business. Our truck is satisfactory in every way, and you may feel free to send people desiring a Truck here to inspect it, or refer to us, if it will be to your advantage so to do.

Very truly yours,
C. S. HOLDEN,
Sec'y Prudential Committee of Attleboro, Mass., Fire Dist.

No 62. Patented June 3rd, 1890.

This Truck has Steering Gear.

The Brake, Gong, Blanket Holders, Horse Pole, Lanterns, Wire Basket, etc., are the New York Fire Dept. Regulation Style. Extension Ladder is 60 ft. and Single Ladders and Tools vary, according to the requirements of purchasers.

Criticised by Chief Engineers of Various Fire Depts. who say:

"How nice and LOW it is." "Nothing lacking—everything wished for."
"Perfect in every respect." "It is proportioned just right, and not too heavy."

"Tools and Ladders are in handy position."
"Just the correct size truck for any city fire department."

MESSRS. GLEASON & BAILEY MFG. CO., New York.

Gentlemen—The truck ordered for our company arrived on the 24th of September. It is the handsomest truck in the South, as well as one of the most complete; everybody is wild over it. Any one wishing a fine truck will do well to give you the contract, as I believe all other concerns are out of it. The truck surpasses our expectations.

Your friend,
Columbia, S. C.

R. B. DAVIS,
Sec'y Phoenix H. & L. Co., No. 1.

P27/D1,92

AERIAL HOOK AND LADDER TRUCK. FULLY EXTENDED.

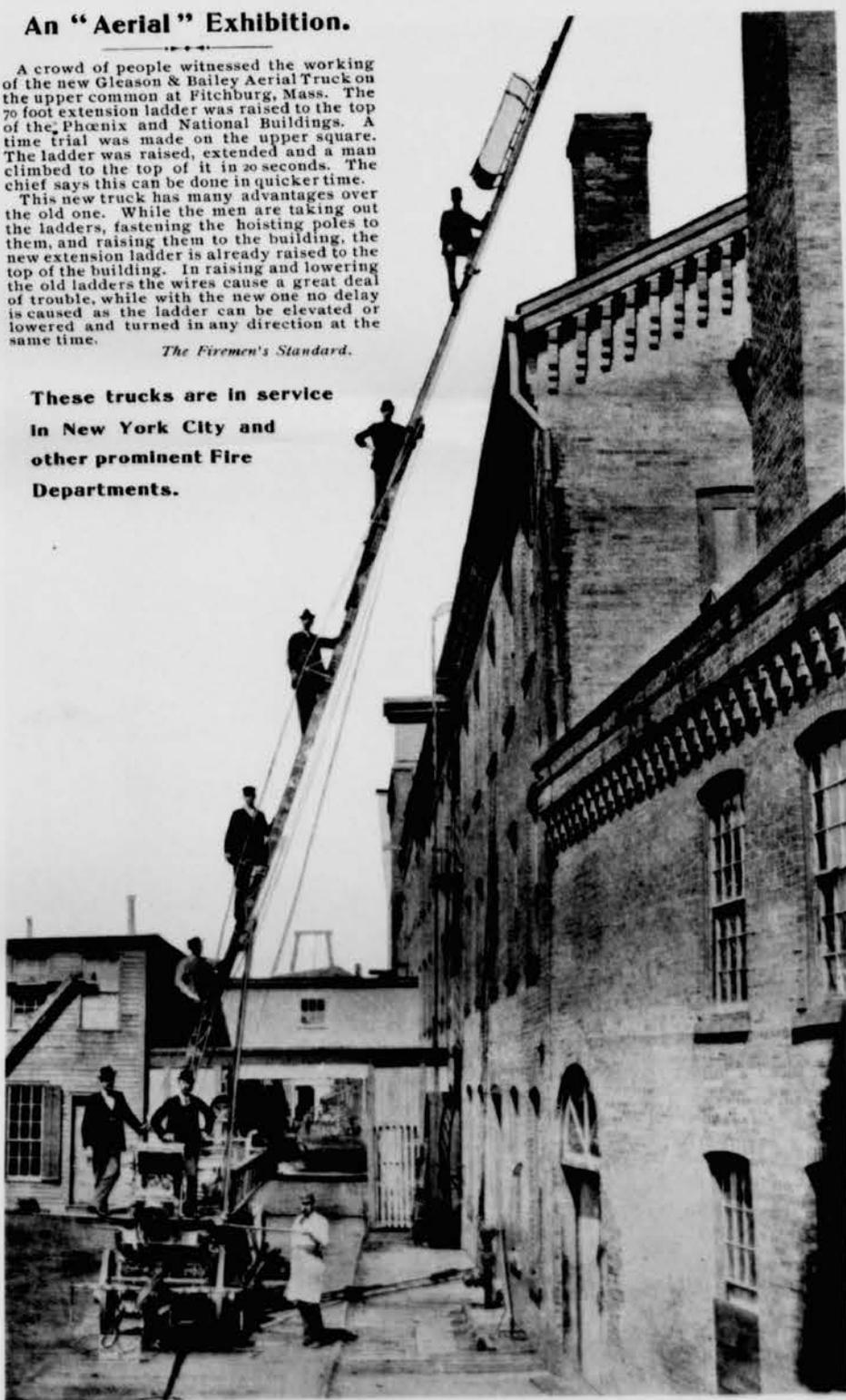
An "Aerial" Exhibition.

A crowd of people witnessed the working of the new Gleason & Bailey Aerial Truck on the upper common at Fitchburg, Mass. The 70 foot extension ladder was raised to the top of the Phoenix and National Buildings. A time trial was made on the upper square. The ladder was raised, extended and a man climbed to the top of it in 20 seconds. The chief says this can be done in quicker time.

This new truck has many advantages over the old one. While the men are taking out the ladders, fastening the hoisting poles to them, and raising them to the building, the new extension ladder is already raised to the top of the building. In raising and lowering the old ladders the wires cause a great deal of trouble, while with the new one no delay is caused as the ladder can be elevated or lowered and turned in any direction at the same time.

The Firemen's Standard.

**These trucks are in service
in New York City and
other prominent Fire
Departments.**



No. 65.

GLEASON & BAILEY MANUFACTURING CO., 181-189 MERCER ST., NEW YORK CITY, U. S. A.

P27/D1,92

DÉCHIRÉ

DO NOT PROCRASTINATE! BUT BUY AT ONCE

Seagrave's Patented Trussed Ladders and Trucks

MANUFACTURED BY GLEASON & BAILEY MFG. CO., 20 WEST HOUSTON ST., N. Y. CITY,
AND SENECA FALLS, N. Y.

And you will thereafter have and use no others. Let no one persuade you to buy any goods without our name-plate, which insures the genuine Seagrave goods. Made under seven U. S. patents.

Save Life and Property.

25,000 trussed ladders in use and

NOT ONE MAN WAS EVER KILLED

by one of them breaking, as trussed goods are four times stronger and only half the weight of any other ladder and truck on earth. Hundreds have been killed by the breaking of the old style untrussed goods.



Two men raise a 40 or 45 foot Rapid Hoist Extension Ladder, and three men raise a 60 foot Double Rapid Hoist Trussed Extension Ladder, and when up either can be loaded with men without fear of breaking.

Economize

Trussed goods require but half the number of men required to handle any other make of ladder and truck made; therefore the entire cost of a trussed outfit is saved each year in men's wages alone by its use. You get to the fire in half the time required by any other make of truck, and when there your men render better service, as trussed goods are easily handled and they know the record and true merits of trussed goods.

Trussed Goods are pronounced by the practical fire-fighters of our country to be the **ONLY FIRE LADDER FIT FOR ACTUAL FIRE SERVICE.**

Over 100,000 lineal feet of trussed ladders sold since Jan 1st, 1897, which amounts to more than the combined sales of all competitors for the past five years.

After considering the above facts and figures, can you afford to sacrifice precious life and valuable property for the small cost of a trussed outfit?

For further information, write to

Gleason & Bailey Mfg. Co.

Manufacturers,

20 West Houston St., New York.

Factory,
SENECA FALLS, N. Y.

Look on this Picture,

Then on This.



Testing a 66 ft. Trussed Extension ladder.
Seagrave's Pat'd Trussed Extension ladder.
Four times stronger, half the weight of other fire ladders.
25,000 this style ladder in use and not one man has been killed.



This ladder is not trussed.

100 men have been killed by this style of ladder during the past seven years.

P27/D1,92

- 763 -
20 Mai, 1902
soumissions & correspondances
re échelles
B. Ledoux & Co

P27/D1,92



Pièces réunies

FIN

P27/D1,92

ADAM, MATHIEU & MATHIEU
AVOCATS.
17 RUE ST. JACQUES, 17.
MONTREAL.

MONTREAL, 21 Mai, 1900.

Monsieur J .P.Vébert,
Greffier.-

Cher Monsieur Vébert,

Je vous envoie aujourd'hui \$107.11 étant le montant qui revient à la cité de Ste-Cunégonde et que j'ai collecté de M.A.Cardinal. La dette était de \$119.21 et les intérêts \$4.60, et j'ai été payé de ces deux sommes, savoir \$123.81, mais comme vous le savez, la résolution portait une date erronée et l'autre avocat s'en est prévalu, et j'ai été obligé de faire une motion pour ^{produire} ~~introduire~~ une vraie copie et j'ai payé \$3.60 à MM.Fontaine & Labelle sur cette motion pour produire un nouvel exhibit et, dans le jugement final, le juge a condamné Ste-Cunégonde à payer \$13.10 de plus comme faux frais occasionnés par cette erreur et j'ai payé à MM.Fontaine & Labelle ces \$13.10, ce qui ferme un montant de \$16.70 que j'ai payé pour Ste-Cunégonde et que je déduis sur le montant total de \$123.81.

Je vous envoie en même temps un reçu de \$16.70, et vous voudrez bien avoir l'obligeance de signer celui que je vous envoie au montant de \$123.81.

Votre dévoué,

Joseph Adam

P27/D1,92

Notre dévoué,

un montant de \$132.81.

Je vous avois l'opinion de si cher ceint que je vous avois
montant total de \$132.81.

-764-

219 Mai, 1900

Taxe d'égout due par
A. Cardinal - Lefevre
Jno. Adam

Je vous avois aujourd'hui \$104.11 etant le
montant véral.
A. Cardinal. Les dettes était de \$132.81 et les intérêts \$4.00.
Je vous avois aujourd'hui \$104.11 etant le
montant véral.

Montreal, P. V. V. V. V.

Greiffier.

MONTREAL, 21 MAI, 1900.

P27/D1,92

ADAM, MATHIEU & MATHIEU
AVOCATS.
17 RUE ST. JACQUES, 17.
MONTREAL.

MONTREAL, 21 Mai, 1900

Monsieur J.P.Vébert,
Greffier,
Ste-Cunégonde.

Cher Monsieur,
Comme vous le savez, l'hiver dernier je suis allé à Québec deux fois dans l'intérêt de Ste-Cunégonde pour faire retrancher une clause du bill de la cité de Montréal qui voulait taxer les résidents de Ste-Cunégonde qui travaillaient à Montréal. J'ai payé les dépenses de ces deux voyages moi-même; je n'ai pas tenu de comptes, mais je suppose que ces dépenses se sont élevées au moins entre douze et quatorze piastres pour chaque voyage. Auriez-vous l'obligeance de demander à Messieurs les Echevins en comité, si une somme de \$60.00 pour ces deux voyages serait trop élevée, et, s'ils approuvent ce montant, voudrez-vous m'envoyer un chèque. Si on désire de plus amples explications, je me ferai un plaisir de me rendre devant le comité pour répondre aux questions que l'on voudra bien me poser.

Ci-inclus, vous trouverez le reçu du chèque que vous m'avez envoyé pour la Royale Electric.

Vous n'oublierez pas de m'envoyer un mot me disant que vous êtes satisfait du règlement avec Mme H.Smart, car j'étais seulement autorisé de vive voix à régler de la manière la plus avantageuse dans les circonstances.

Votre dévoué,
Joseph Adam

P27/D1,92

dans les circonstances.

Autorisé de vive voix à régler de la manière la plus satisfaisante

êtes satisfait du règlement avec Mme H. Gauthier, car j'étais seul avec
vous n'oubliez pas de m'envoyer au mot me disant de vous
envoyer pour la Royale Electric.

Si-judicia, vous trouverez le règlement en question des vons m'avez
trouvé que j'en voulais bien me louer.

au plaisir de me rendre devant le comité pour répondre aux dres-
sués. Et au désir de plus amples explications, je me ferai
élevée et a. il a approuvé ce montant, veuillez-vous m'envoyer
comité si me comme de 300.00 pour ces deux voyages serait trop
vrais-semblable, j'appréhende de demander à Monsieur les Gervais en
au moins entre deux et des fois plusieurs pour chaque voyage.

leur de comptes, mais je suppose que ces dépenses ne sont élevées
et j'ai payé les dépenses de ces deux voyages respectivement le 15 et le 16
sept. Les résidents de Ste-Cunégonde qui travaillent à Montréal
franchir une classe du pillé de la cité de Montréal qui voulait
deux fois dans l'intérêt de Ste-Cunégonde pour faire re-
monter. Comme vous le savez, l'hiver dernier je suis allé

Ste-Cunégonde.

Gravelier.

-765-

21 Mai, 1900

Frais de voyage - Lettre

Jos. Adam

Monsieur J. P. Veillette.

MONTREAL, 21 MAI, 1900

P27/D1,92

MONTREAL WATER & POWER CO.
IMPERIAL BUILDING.
ALBERT CARVELL, SECRETARY.

P. O. Box 603.

Montreal.

May 23rd 1900

J. P. Veibert Esq

City Clerk

Ste Caneconde

Dear Sir /

Your letter of 15th inst with account for repairs to asphalt in 1899, amounting to \$176.22, was submitted to our Directors at their meeting on Monday last. I am instructed to reply that the Company cannot entertain the question of payment ^{of this account} and we beg to call your attention to our letter of 26th Sept'r 1898 in reference to repairs to streets in your city.

Yours truly

Albert Carvell

-765^a

23 Mai, 1900

Compte des réparations
à pavage - Autre
Mont. W. & Power Co.

A Francis
9 minutes 6/10
1900

P27/D1,92

P27/D1,92

Ste-Cunégonde, 28 Mai 1900

A Mons. G. N. Ducharme Alex. Montbriand
M. E. Lymburner, Jos. Luttrell, N. Emond,
Cam. Lippé, Ars. Campbell, Jos. Roy + Théo. Cyprihot
Monsieur,

Avis vous est par le présent donné qu'une assemblée
de tous les Comités _____
aura lieu mardi, le 29^{me} jour de Mai, 1900,
à sept heures et demie p. m., dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Les questions suivantes seront prises en considération :

Par ordre,

J. P. Veberk
Greffier-Trésorier.

P27/D1,92

Je soussigné certifie sous mon serment
d'office, que j'ai le vingt huitième jour de
mai dix neuf cent, délivré aux domicile
de Mr. G. N. Ducharme, maire, Alex Montbrunard
Joseph Luttrell, Mr. E. Lyndburner, Ches. Gypibat Mr. D.
G. Campbell, Joseph Roy, Camille Lippé et mil Comand
avec copie du présent avis.

Signé:

L Gagné

Ste Geneviève 28 Mai 1910.

- 766 -

28 Mai 1910

Avis assemblée de
sous les comités
J. P. Vébert

St Cenevide
28 May 1900

To His Honor the Mayor
& the Aldermen of the City

Gentlemen

When I was appointed to the position of Auditor in 1897 (with Mr. Charrette) the posting of the Ledger was not included in our duties, in 1896 we were notified to perform that work and to post the Ledger from 1891 to that date.

For reasons which no doubt you are aware of I have done this work alone and respectfully ask payment for same

Your obedient servant

J. G. Leders

Corporation of St Cenevide

To J. G. Leders A/c

for Extra Services

\$ 100⁰⁰

-767-

28 Mai 1900
auditeur - paiement demandé
pour travaux extras
T. G. Ledrus.

P27/D1,92

P27/D1,92



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,92

St Henri 26 Mars 1800

A son honneur le Maire
et à messieurs les echevins de
la cite de St Cunezonde
Je voudrais avoir une licence
de Colporteur dans St Cunezonde
Je vous donnerai \$ 50,00 Dollars
au premier d'Avril je pense
que vous seriez aussi bien
que d'en quitter Colporte pour rien
comme il s'en a actuellement

Je Demeure Votre
Devoue

J Poirier No 405
Rue Dehale
une reponse sil vous plait

P27/D1,92

A Lunenburg le 29 1900

A son Honneur le maire et a tout les
Conseillers de St Lunenburg je desire
avoir une licence de Colporteur je vous
demanderai \$50.00 Dollars Cash Colonee payable
a la fin Juillet

J Poirier 403 Delisle

P27/D1,92

-768-

29 mai 1900

Licence - réduction demandée
sur

J. Poirier

P27/D1,92



Pièces réunies

FIN

P27/D1,92

PROVINCE DE QUEBEC, }
CITE DE SAINTE-CUNEGONDE
DE MONTREAL.

Avis Public

Est par le présent donné que les Evaluateurs soussignés de la Cité de Ste-Cunégonde de Montréal ont complété les rôles d'Evaluation pour les immeubles ou biens fonds ainsi que les rôles pour taxes personnelles pour tous les quartiers de la dite Cité, et qu'ils sont déposés en leur Bureau, à l'Hôtel de Ville, où ils peuvent être vus et examinés par toutes personnes intéressées, jusqu'à *vendredi* le *15^{me}* jour de *Juin* prochain (*1900*) et que les dits Evaluateurs s'assembleront en leur bureau *_____* à huit heures de l'après-midi pour réviser les dits rôles, et entendront et examineront toutes les plaintes qui leur seront soumises concernant toute inscription aux dits rôles, *Mardi* le *19^{me}* jour de *Juin* prochain (*1900*).

Donné à Ste-Cunégonde de Montréal ce *vingt neuvième* jour de *Mai* mil *neuf* cent ~~quatre vingt~~

A Piché
Les Marcatte

Bureau des Evaluateurs
Hôtel de Ville de Ste-Cunégonde.

EVALUATEURS

PROVINCE OF QUEBEC, }
CITY OF STE. CUNEGONDE
OF MONTREAL.

Public Notice

Is hereby given that the undersigned assessors of the City of Ste. Cunegonde of Montreal have completed the valuation roll of immovibles as well as the rolls for personal taxes for all the wards of the said City and that the same are left at their office at the City Hall, where they may be seen and examined by any person interested until *friday* the *15th* day of *June* next (*1900*) and that the said assessors will meet at their aforesaid office at Eight of the O'clock in the evening to revise the said rolls and to hear and examine all complaints that may be brought before them respecting any entry in such rolls, until *thuesday* the *19th* day of *June* next (*1900*).

Given at Ste. Cunegonde of Montreal this *29th* day of *May* one thousand *nine* hundred ~~and ninety~~

A Piché
Les Marcatte

Assessors office
Ste. Cunegonde Town Hall.

ASSESSORS

P27/D1,92

Je soussigné certifie sans aucun serment
d'office et fait rapport que le vingt-neuf
jour de mai mil neuf cent par affiches a la porte
de l'Hotel de ville ainsi qu'a la porte de l'église
de Ste Genevieve une avis public que les
Évaluateurs de la Cité de Ste Genevieve de Montreal
ont complété les rôles pour taxes personnelles
pour tous les quartiers de la Cité et qu'ils
sont déposés en leur bureau a l'Hotel de
ville, ou ils peuvent être vus et examinés
par toute personnes intéressées Jus-9 ma
vendredie le 15^{ème} jour de Juin prochain 1900

St Genevieve 29 mai 1900

Joseph Chabot

-769-

29 mai 1900

avis public - rôle

d'évaluation

pro. pro. 1900
a. Pro. 1900

P27/D1,92



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,92

REPRESENTATIVES

IN CANADA

FOR
IMHAUSER'S
IMPROVED WATCHMAN'S
TIME DETECTOR.

REVERE RUBBER CO.
RUBBER LINED FIRE HOSE.

DECARIE
CONTROLLING NOZZLES,
PATENT COUPLINGS & CUT OFFS.

HOLLOWAY
CHEMICAL FIRE ENGINES.

CAIRNS & BRO.
FIRE EQUIPMENT.

TOWER & LYON
POLICE EQUIPMENT.

DOLAN & CO.
POLICE LANTERNS, ETC.

GRAHAM'S
ROTARY FIRE BELL.

**COMBINATION
EXTENSION LADDER CO.**
EXTENSION FIRE LADDERS
WITH PATENT SAFETY
LOCK ATTACHMENT.

SHAND, MASON & CO.
FIRE ENGINES.

**LA FRANCE
FIRE ENGINE CO.**
STEAM FIRE ENGINES AND
"HAYES" AERIAL LADDER
TRUCK.

GOULDS MFG. CO.
HAND FIRE ENGINES.

DEPARTMENTS

MILITARY.
UNIFORMS, CAPS,
ACCOUTREMENTS, SWORDS,
SPURS, SADDLERY, ETC.

POLICE.
UNIFORMS AND HEADRESSES,
ACCOUTREMENTS AND
EQUIPMENTS.

FIRE BRIGADE.
UNIFORMS, ACCOUTREMENTS,
EQUIPMENTS AND APPARATUS.

LIVERY.
MESSENGERS, PORTERS,
PAGES, CONDUCTORS, ETC.

BAND UNIFORMS.
CLOTHING, HEADRESSES,
ACCOUTREMENTS, ETC.

MUFTI.
CHOICEST QUALITIES AND
LATEST STYLES CLOTHING.

FURS.
CAPS, COLLARS,
GAUNTLETS, ETC.

**FUR LINED OVERCOATS
A SPECIALTY.**

OFFICE OF
JOHN MARTIN, SONS & CO.
MILITARY, POLICE, FIRE BRIGADE
AND GENERAL OUTFITTERS.

CABLE ADDRESS:
"MARTINSONS."

455 ST. PAUL STREET.

MANUFACTURERS
OF THE
**FIRE UNDERWRITERS'
CHEMICAL
COMPARTMENT
FIRE PAILS.**

CANADIAN AGENTS FOR



The Monarch Dry Powder Compound.

MONTREAL, *May 30^d* 1899

Tender No. (3).

Set of Extension and Single Ladders, comprising,

One 55ft Hand extension ladder, complete with side pole
attachments, \$3.00 per
running foot.

One 40ft " " " complete as above,
\$3.00 per running foot.

One 25ft single Ladder, \$1.50 per running foot.

One 20ft " " " " "

One 15ft " " " " "

One 10ft " " " " "

One 16ft. Roof Ladder, \$1.75 " " "

These ladders are made of the best quality Oregon Pine and
would be supplied with natural wood finish.

- delivered in St. Louis -

Terms of payment. Same as mentioned in our Tender No. (2).

John Martin Sons & Co.
J. H. Martin

P27/D1,92

REPRESENTATIVES

IN CANADA

IMHAUSER'S
IMPROVED WATCHMAN'S
TIME DETECTOR.

REVERE RUBBER CO.
RUBBER LINED FIRE HOSE.

DECARIE
CONTROLLING NOZZLES,
PATENT COUPLINGS & CUT OFFS.

HOLLOWAY
CHEMICAL FIRE ENGINES.

CAIRNS & BRO.
FIRE EQUIPMENT.

TOWER & LYON
POLICE EQUIPMENT.

DOLAN & CO.
POLICE LANTERNS, ETC.

GRAHAM'S
ROTARY FIRE BELL.

**COMBINATION
EXTENSION LADDER CO.**
EXTENSION FIRE LADDERS
WITH PATENT SAFETY
LOCK ATTACHMENT.

SHAND, MASON & CO.
FIRE ENGINES.

**LA FRANCE
FIRE ENGINE CO.**
STEAM FIRE ENGINES AND
"HAYES" AERIAL LADDER
TRUCK.

GOULDS MFG. CO.
HAND FIRE ENGINES.

DEPARTMENTS

MILITARY.
UNIFORMS, CAPS,
ACCOUTREMENTS, SWORDS,
SPURS, SADDLERY, ETC.

POLICE.
UNIFORMS AND HEADRESSES,
ACCOUTREMENTS AND
EQUIPMENTS.

FIRE BRIGADE.
UNIFORMS, ACCOUTREMENTS,
EQUIPMENTS AND APPARATUS.

LIVERY.
MESSENGERS, PORTERS,
PAGES, CONDUCTORS, ETC.

BAND UNIFORMS.
CLOTHING, HEADRESSES,
ACCOUTREMENTS, ETC.

MUFTI.
CHOICEST QUALITIES AND
LATEST STYLES CLOTHING.

FURS.
CAPS, COLLARS,
GAUNTLETS, ETC.

**FUR LINED OVERCOATS
A SPECIALTY.**

OFFICE OF
JOHN MARTIN, SONS & CO.
MILITARY, POLICE, FIRE BRIGADE
AND GENERAL OUTFITTERS.

CABLE ADDRESS:
"MARTINSONS."

455 ST. PAUL STREET,

MONTREAL, May 30th. 189⁹.

MANUFACTURERS
OF THE
**FIRE UNDERWRITERS'
CHEMICAL
COMPARTMENT
FIRE PAILS.**

CANADIAN AGENTS FOR



The Monarch Dry Powder Compound.

The Chairman and Members,

Fire Committee, St. Cunegonde. Que.

Gentlemen/-

Herewith we beg to enclose our tenders for the
supplying of (1) Hayes Aerial Ladder Truck.
(2) City Ladder Truck.
(3) Set of Extension and Single Ladders, for use
on Truck, now in your Department.

Trusting that we may be favored with an order, which
would have our best attention, we are,

Yours respectfully,

John Martin Sons & Co.
J. Martin

P27/D1,92

REPRESENTATIVES

IN CANADA



IMHAUSER'S
IMPROVED WATCHMAN'S
TIME DETECTOR.

REVERE RUBBER CO.
RUBBER LINED FIRE HOSE.

DECARIE
CONTROLLING NOZZLES,
PATENT COUPLINGS & CUT OFFS.

HOLLOWAY
CHEMICAL FIRE ENGINES.

CAIRNS & BRO.
FIRE EQUIPMENT.

TOWER & LYON
POLICE EQUIPMENT.

DOLAN & CO.
POLICE LANTERNS, ETC.

GRAHAM'S
ROTARY FIRE BELL.

**COMBINATION
EXTENSION LADDER CO.**
EXTENSION FIRE LADDERS
WITH PATENT SAFETY
LOCK ATTACHMENT.

SHAND, MASON & CO.
FIRE ENGINES.

**LA FRANCE
FIRE ENGINE CO.**
STEAM FIRE ENGINES AND
"HAYES" AERIAL LADDER
TRUCK.

GOULDS MFG. CO.
HAND FIRE ENGINES.

DEPARTMENTS

MILITARY.
UNIFORMS, CAPS,
ACCOUTREMENTS, SWORDS,
SPURS, SADDLERY, ETC.

POLICE.
UNIFORMS AND HEADDRESSES,
ACCOUTREMENTS AND
EQUIPMENTS.

FIRE BRIGADE.
UNIFORMS, ACCOUTREMENTS,
EQUIPMENTS AND APPARATUS.

LIVERY.
MESSENGERS, PORTERS,
PAGES, CONDUCTORS, ETC.

BAND UNIFORMS.
CLOTHING, HEADDRESSES,
ACCOUTREMENTS, ETC.

MUFTI.
CHOICEST QUALITIES AND
LATEST STYLES CLOTHING.

FURS.
CAPS, COLLARS,
GAUNTLETS, ETC.

**FUR LINED OVERCOATS
A SPECIALTY.**

OFFICE OF

JOHN MARTIN, SONS & CO.

MILITARY, POLICE, FIRE BRIGADE
AND GENERAL OUTFITTERS.

CABLE ADDRESS:
"MARTINSONS."

455 ST. PAUL STREET.

MANUFACTURERS
OF THE

**FIRE UNDERWRITERS'
CHEMICAL
COMPARTMENT
FIRE PAILS.**

CANADIAN AGENTS FOR



The Monarch Dry Powder Compound.

MONTREAL, May 30th. 1899. 189

Tender No. (2).

City Truck, as per illustration enclosed, complete with steering gear, brakes, gong, one 65ft hand extension ladder, complete with side pole attachments, etc., etc., one 30ft single ladder, one 24ft single, one 16ft single, one 12ft single and one 16ft roof ladder, and equipped with the following tools:-

- | | |
|----------------------------|---------------------|
| Pick head fire axes. | Door Opener. |
| Steel crowbar, | Fire Extinguishers, |
| Rubber buckets, | etc., etc. |
| Pike, | |
| Plaster and lifting poles, | |

Price, Two Thousand, Five Hundred Dollars, (\$2500.00). Nett.
- delivered in St. Cunezoude -
terms of payment. Twelve months note, bearing interest at 6%.

signed by the Mayor and Secretary-Treasurer,
as per resolution to be passed by the
Council.

John Martin
H. St. Martin

P27/D1,92

Order No 1

PROPOSAL FOR FIRE APPARATUS

—MADE BY—

LA FRANCE FIRE ENGINE COMPANY.

Montreal May 30th 1899

To the Hon. *The Chairman and members*
of the *Fire Committee - St. Louis de Montreal.*

GENTLEMEN:—We hereby propose and agree to manufacture for your *Municipality*, and ship the same within *Seventy five* days after receipt of your acceptance of this proposition,

One HAYES EXTENSION LADDER TRUCK AND FIRE ESCAPE.

To Elevate 75 feet

Said Fire Truck to be built in accordance with the following specifications as regards equipment, dimensions, material, finish, etc., to wit: It shall carry ladders of the following dimensions, viz.:

One Hayes Patent Extension Ladder to elevate *75* feet from the ground, the main ladder in which shall be *37* feet long and the Extension *38* feet long.

- One Ladder *Fifty five (Ground extension)* (*55*) feet long.
- One Ladder *Thirty* (*30*) feet long.
- One Ladder *Eighteen* (*18*) feet long.
- One Ladder *Sixteen* (*16*) feet long.
- One Ladder *Twelve (Roof)* (*12*) feet long.
- One Ladder *—* (*—*) feet long.
- One Ladder *—* (*—*) feet long.

The Patent Extension Ladder shall be built and mounted to conform with Letters Patent issued to Daniel D. Hayes, dated February 25th, 1868; April 9th, 1878. Re-issued June 17th, 1879. And now under agreement, controlled solely by this Company.

The *55, 30 & 18* feet ladders shall be carried on rollers.

The *—* feet ladders to be arranged for splicing, making a ladder *—* feet long.

ADDITIONAL EQUIPMENT.

The Truck shall be supplied with the following appliances, to wit:

- 2 Short Handled Hooks.
- 2 Long Handled Hooks.
- 1 Chain Hook.
- 2 Crotch Poles.
- 2 Steel Crow Bars, nickel plated.
- 4 Fire Axes, with Pike Heads.
- 4 Pitchforks.
- 4 Leather Fire Buckets.
- 150* feet of Manilla Rope with Tackle and Snatch Block for hoisting Hose.
- 1 Oil Can.
- 4 Brass Hand Lanterns, nickel plated.
- 1 Pair Reflector Signal Lamps, nickel plated.
- 1 Bell or Gong, nickel plated.
- 1 Large Tool Box.

1 Detroit Boot-opener - nickel-plated

1 Tin Roof Cutter -

1 Wire Cutter

main screw to be provided with patent Automatic safety lock and Ball bearings -

P27/D1,92

All necessary wrenches, spanners and tools for working the Truck will also be supplied.

The "Leaders" of the Frame and Ladders shall be built of best quality **Oregon Pine**, free from knots.

The **Truck** shall be mounted on **Platform Springs** over forward and hind axles, made of best quality spring steel. The **Running Gear**, braces, rods, etc., to be carefully forged from the best quality of Norway and Ulster iron.

The **Axles** to be made of best quality open hearth steel.

The **Wheels** to be Archibald patent, made of selected and seasoned timber, and tired with the best quality of Tire Iron. Hind wheels four feet in diameter; forward wheels three and a half feet in diameter; to have **Nickel Plated** composition caps over the ends of hubs, and to be handsomely painted, and striped with gold leaf.

The **Brake Lever** shall be arranged to be operated by driver's foot, and the Hind Gear operated by Hand Wheel Tiller.

Horse Tongue and Whiffletrees, to be made of seasoned "second growth" ash or hickory, and handsomely painted and striped with gold leaf.

The **Truck Complete** shall be built in a substantial and workmanlike manner; the finished metal work to be heavily nickel plated, and the balance to be handsomely painted and ornamented with gold striping and scroll work, with name, etc., as ordered.

It shall be delivered within the time hereinbefore specified, free, on board Cars at Montreal

At and for the sum of as mentioned below dollars, upon such terms as to time and manner of payment as shall be mutually agreed upon in the contract hereunto annexed.

Price and Terms of Payment are as follows.

Complete as above for \$42,500⁰⁰ nett.

payable Twelve (12) Months after date of delivery by one promissory note bearing interest at 6% per annum, signed by The Mayor and Secty. Treas. as per resolution to be passed by the Council.

Or Complete as above for \$43,500⁰⁰ nett.
payable Four (4) Years after date of delivery by four (4) promissory notes bearing interest at 6% per annum, each note to be for the sum of 25% of the total amount and to be signed by The Mayor and Secty. Treas. as per resolution to be passed by the Council.

Or Complete as above for \$44,500⁰⁰ nett.
payable Four (4) Years after date of delivery by one promissory note bearing interest at 6% per annum to be signed by The Mayor and Secty. Treas. as per resolution to be passed by the Council.

John Martin Souff
J. J. Martin

P27/D1,92

CONTRACT.

This Agreement, made this day of 18..... by and between The LaFrance Fire Engine Company, party of the first part, and party of the second part.

Witnesseth: The party of the first part agrees to sell to the party of the second part the following Fire Apparatus, to wit.:

.....
.....
.....

All to be in accordance with the specifications and guarantees set forth in the proposal of the party of the first part hereunto annexed. The same to be delivered free on board at on or before the day of 18.....

The party of the second part agrees to purchase and pay for the aforesaid property, delivered as aforesaid, the sum of dollars, to be paid in manner following, that is to say:

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

In Witness Whereof, the said party of the first part has caused these presents to be executed by its duly authorized agent, for that purpose, and the party of the second part has caused its corporate seal to be hereunto affixed, attested by its the day and year first above written.

.....
.....

-770-

30 Mai, 1900

Submission pour échelles

~~John Martin~~

John Martin

P27/D1,92

P27/D1,92



Pièces réunies

FIN

P27/D1,92

Ste-Cunégonde, 4 Juin 1900

A Mons. G. N. Ducharme Maire, Mess. Alex. Montbriand,
M. E. Lymburner, Jos. Luttrell, N. Emond, Ars.
Campbell, Cam. Lippé, Jos. Roy & Théo. Cypriote
Monsieur,

Avis vous est par le présent donné qu'une assemblée
du comité special _____
et de tous les Comités _____

aura lieu mardi, le 5^{me} jour de Juin, 1900,

à sept heures et demie p. m., dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Les questions suivantes seront prises en considération :

Par ordre,

J. P. Weber
Greffier-Trésorier.

P27/D1,92

Je soussigné certifie sous mon serment
rapprecier et fait rapport que le quatrième jour
de Juin mil neuf cent. J'ai tenu au domicile
des: Mr. le maire G. N. Ducharme, M. L. Montclair
M. G. Lymburner, Jas. Mitchell, M. Emond,
Arsen, Campbell, Camil Leppe, Jas. Roy,
Theob. Cypriat, avis q. une assemblée
d'un Comité Spécial et de tous les
Comités aura lieu mardi le 5^{ème} jour de Juin

— — — St Euegande 4 Juin 1900 }
L Lagne

-771-

4 juin 1900

Avis assemblée d'un
comité spécial & de
tous les comités

J. R. Vébert

P27/D1,92



Pièces réunies

DÉBUT

Montreal, 4 avril 1891.

Monsieur le Maire

et Messieurs les Conseillers

de St-Camille

Messieurs

Pardonnez-moi si je prends
la liberté de vous écrire quelques mots, pour vous
demander, au nom de la Paroisse de St-Camille,
s'il y a une possibilité de nous venir en aide.

Vue que le temps des sorties approche, nous
voudrions faire réparer nos costumes qui sont
en mauvais état, ce qui nous entraîne beaucoup
de dépense avec le loyer de la salle que nous
nous sommes loués pour cette année, et nous
sommes bien pauvres pour faire ces dépenses.

Si vous pouvez nous voter un
certain montant, pour nous aider à faire
face à ces dépenses et pour pouvoir relever notre
paroisse, qui est en ce moment dans une grande
crise financière

P27/D1,92

Espérant que vous acquiescerez ce
notre demande, vous assurant en retour notre
pneuillant concours dans tous le servi-
ces que nous pourrion vous rendre

Je me soucie avec honneur
Messieurs

Votre devoué serviteur

Arthur Carrière
sec

Journal National
187 Richelieu
St-Lucyonde

Terminés
9 minutes 4 avril

- 77/2
4/ min, 19 00
Brefication Demandie
par
Joufau St-Lucyonde

P27/D1,92

Montreal, 4 June 1891
A Monsieur le Maire
et Messieurs les Conseillers
de St. Cuvézonde

Messieurs

Permettez-moi de vous
demander si vous avez décidé quelque chose
pour la fauque ^{de} St. Cuvézonde au sujet de la
demande d'un certain montant pour nous
venir en aide, pour le quel je vous ai écrit
le moi d'Avril dernier. Comme, ^{après}
vous le Commissaire ^{d'écrit} ont eu l'obligeance
de nous fournir une salle au Collège nous
pouvons continuer maintenant nos prati-
ques, et j'espère qu'avec le secours que
le Conseil voudra bien nous donner
nous pourrions mettre notre fauque sur
de nouvelle base.

Votre dévoué

Art. Carrière jé

fauque National
187 Richelieu

P27/D1,92



Pièces réunies

FIN

P27/D1,92



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,92

Philias Paquin

ENTREPRENEUR

Charpentier Menuisier.



Boutique : No. 50 Ave. Dominion.

Résidence 31 Butler Montreal

Ste-Cunigonde, 2 Juin 1912
d. Montreal

A sont Honorable maire et Messieurs les Echevins
J'ai fait une plainte au Evaluator de Ste-Cunigonde a propos de mes propriétés
de Ste-Cunigonde et vous demande aux conseil de Ste-Cunigonde de bien
vouloir prendre en consideration la cause avant d'amolir le rôle
d'Evaluation de la demande que j'ai fait au Evaluator

Je vous demande une reponse dans les huit jours
après cette avis

pour mes propriétés
Rue Souvigny cadastré 386 subdivisions 186 & 187) et Devoni serviteurs
Ave Dominion . . . 404 . 10 . 11 . 12 } Philias Paquin

P27/D1,92

Philias Paquin

ENTREPRENEUR

Charpentier Menuisier.

Boutique : No. 50 Ave. Dominion.

Residence 31 Butler

Ste-Cunegonde,
de Montreal

2 Juin

1200
1897

A. Messieurs les Evalueurs de Ste-Cunegonde de Montreal
Messieurs

J'ai fait une plainte l'an dernier en vous
~~demandant~~ demandant le montant de \$8577 $\frac{46}{100}$ Dollars
de ce qui a coûté mes propriétés Rue Souvenir et de plus
je vous demandais une sage et cette année je mentionne
cette plainte mes propriétés on perd de la valeur
et vous mettez l'Evaluation aux mêmes taux que l'an
dernier que je ne puis accepter vous avez eu avis l'an dernier
et vous avez fait des faux je vous offre le serment de ment
honneur de lire et le mien de ce qui a coûté mes propriétés Rue
Souvenir de Ste-Cunegonde et de plus je vous demande de
réduire ma propriété de l'Ave Dominion de Ste-Cunegonde
à neuf \$9000 $\frac{00}{100}$ Dollars telle qu'elle était autrefois quand
elle était neuve et qu'aujourd'hui quel pert de la valeur
on la élève je veut quel soit réduite aux montant
mentionnés Je vous prie de prendre en considération
cette plainte Je suis votre suppliant qui n'oublie pas
une réponse d'ici à quatre jours après cette avis

Philias Paquin

31 Butler Pointe St-Harles Montreal

Pour mes propriétés

Rue Souvenir No du cadastre 386 } Ave Dominion cadastre 404
Subdivision 186 et 187 } Subdivision 10, 11, 12

-771¹

2 Juin, 1900

Plaintes contre le Pape
Julius Paquin

P27/D1,92

P27/D1,92



Pièces réunies

FIN

P27/D1,92

4 juin, 1900

A. Messieurs le Maire

Messieurs les Membres du
Conseil de Ville de St-Louis

Messieurs

Vous avons l'honneur de porter
à votre connaissance les faits sui-
vants.

La Société St-Jean Baptiste
de New York dans une série de fêtes
nationales comme le cinquantième
de sa fondation les 9. 10. & 11 juin
courant.

Des invitations pressantes ont
été envoyées à toutes les sociétés sœurs
du Canada, les invitant à prendre
part à cette démonstration patriotique
qui réunira trois jours durant la
grande famille canadienne des Etats Unis
par délégués du Canada.

La Section St-Louis a reçu une
invitation.

Déjà 14 sections de Montreal ont
résolu d'envoyer leurs délégués.

Sté Cunezonde, comme dans le passé pour son génie et concours et le patriotisme éclairé de ses hommes publics ne doit pas rester en arrière. Aussi la Société St Jean Baptiste, compte à bon droit sur son premier magistrat, sur les échivins pour remplir ce devoir d'amitié envers nos frères des Etats Unis en se faisant dignement représenter Sté Cunezonde, non seulement à ces grandes fêtes nationales mais encore à la nôtre du 24 Juin.

Nous connaissons les dons généreux du Conseil de Ville par les années passées et le remercions avec gratitude.

Les sommes votées ont été dépensées pour donner à Sté Cunezonde le rang honorable et digne d'elle qu'elle doit occuper parmi les municipalités de Montréal.

La St Jean Baptiste donc, cette année encore, demande à son Conseil de Ville de bien vouloir lui voter la somme de \$150⁰⁰ pour subvenir, avec les dons généreux de ses membres,

ait des dépenses futures occasionnées
pour représenter dignement St. Cunezonde
à New York par sa délégation au lieu
qu'a notre démonstration nationale
du 24 Juin.

Espérant que cette humble
demande sera prise en considéra-
tion et vous remerciant d'avance
Nous demeurons Messieurs

Vos dévoués Serviteurs

S. A. Grise Prs.

J. M. Goulet
Sec. Arch.

-772-

Le 4 juin 1900
Société St J. B^{te} Bonus
Demande par
L. A. Guise

P27/D1,92

P27/D1,92

*A Son Hon. le Maire et à Mes. les echevins de
la cité de St-Basile de Montréal*
Messieurs, *4 juin, 1900*

Le comité spécial nommé pour s'enquérir s'il serait avantageux pour la cité de relever Bastien & Valiquette de leur garantie et de faire ses réparations au pavage elle-même fait rapport qu'à l'exception des rues Notre-Dame, St-Jacques & St-Antoine il serait dans l'intérêt de la Corporation de faire les réparations elle-même.

M. M. les contracteurs Bastien & Valiquette ayant assumé, en vertu d'un contrat les responsabilités pour la rue St-Jacques, pour dix ans, la cité ne pourra dans aucun cas être responsable pour telle rue.

Comme cette importante question de responsabilité doit être décidée par les tribunaux il serait, quelle que soit l'issue du procès, dans l'intérêt de la cité de réparer elle-même son pavage

D'après les quelques renseignements que nous avons pu nous procurer il appert que le coût de telles réparations ne dépasserait point \$2.00 de la verge carrée au lieu de \$3.90.1/2 que nous payons actuellement.

Du reste les premières garanties expirent en 1902 et comme M. M. Bastien & Valiquette semblent disposés de nous laisser la retenue de 22800.00 au même taux, c'est-à-dire à 4% et ce jusqu'en 1904, alors que l'en fera plus avantageusement que par le passé la conversion d'une partie de notre dette, se montant à \$87000.00, et qu'ils nous ont aussi offert l'asphalte à un prix n'excédant pas \$10.00 la tonne et tout l'outillage nécessaire, nous croyons que la Corporation devrait, après s'être entendue avec la "Mont. Street Ry. Co., Montreal Water & Power Co. & autres, faire ces tra-

P27/D1,92

voux elle-même;

Ils seront exécutés d'autant plus économiquement qu'ils se feront au jour le jour au fur et à mesure que des coupes seront faites et ce par un homme compétent que nous pourrions utilement employer à d'autres travaux.

A Campbell

Joseph Roy

Alex Montbrun

Handwritten notes in the bottom right corner, including the name "Campbell" and other illegible text.

- 443 -

4 juin, 1900

Rapport re opportunité
de faire reparations au
pavage

Le comité spécial

Primites G. J. J.

A. J. J.

Comité spécial

Comité spécial

Comité spécial

Comité spécial

Comité spécial

Comité spécial

P27/D1,92

P27/D1,92

ADAM, MATHIEU & MATHIEU
AVOCATS.
17 RUE ST. JACQUES. 17.
MONTREAL.

MONTREAL, 5 JUIN, 1900.

Monsieur J.P.Vébert,
Greffier.

Cher Monsieur Vébert,

Je vous prie de ne pas oublier de soumettre au conseil ou au comité mon compte que je vous ai envoyé il y a quelques semaines, sinon quelques mois, pour mes deux voyages à Québec. Je vous prie aussi de référer aux explications que je donnais dans ma lettre qui accompagnait ce compte. J'ai appris que vous deviez partir bientôt pour l'Europe et comme la vacance arrive bientôt, je vous serais très-obligé si vous pouviez soumettre ce compte qui n'est que de \$60.00.

Je viens de faire un relevé des déboursés faits seulement dans les trois causes qui sont actuellement en appel pour Ste-Cunégonde dans les affaires des inondations, et je m'aperçois que j'ai déboursé jusqu'à ce jour \$239.00 et que j'ai payé^à de plus \$62.00 pour les témoins. Cette dernière somme n'~~est~~^{est} pas comprise dans les \$239.00 que j'ai déboursés, à l'exception de quelques témoins que j'ai payés, mais comme ces témoins viennent souvent à mon bureau et qu'ils me font des observations quelquefois désagréables parcequ'ils ne connaissent pas bien la loi et qu'ils disent: "Puisque l'avocat nous amène en Cour, qu'il nous paye lui-même", vous

pourriez

P27/D1,92

peut-être comprendre alors ces \$62.00, ce qui ferait un montant de \$291.00. Dans ce montant des déboursés je comprends \$40.00 que j'ai payées pour l'impression de la preuve, et il restera à payer plus tard le factum qui n'est pas encore fait, et il restera, de plus \$45.00 à payer à la Cour pour les trois factums en appel et qui ne sont pas compris dans le montant plus haut mentionné. Dans ces circonstances, je vous serais très-obligé si vous pouviez me fournir les déboursés déjà faits, c'est-à-dire une somme variant entre deux et trois cents piastres.

Votre dévoué,

Joseph Adam

5 juin, 1900

Débourrés dans certains
causes & frais de voyage -
lettre re

Jos. Adam

Je vous en prie de m'envoyer les débourrés de la tournée de 1900 et de m'indiquer les frais de voyage et de séjour à l'étranger.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute estime et de ma haute reconnaissance.

Je suis, Monsieur, votre dévoué et fidèle serviteur.

Jos. Adam

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute estime et de ma haute reconnaissance.

Je suis, Monsieur, votre dévoué et fidèle serviteur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute estime et de ma haute reconnaissance.

P27/D1,92

P27/D1,92



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,92



Corporation of Westmount.

Town Hall, 21, Stanton Street,

Westmount June 5th. 1900.

J.P. Veber, Esq.,
Treasurer, St. Cunegonde.

Dear Sir;-

In reply to your notarial protest and notification served upon this Corporation through the ministry of J.A.H. Hebert, N.P. on the 25th. May 1900, as directed by the Council I send you herewith certified copy of the resolution passed at yesterday's session dealing with the question of costs of sewerage works mentioned in said protest and notification.

Kindly acknowledge receipt.

Yours truly,

Mr. Binto

Secretary-treasurer.

enclosure
Dis. A.D.S.

P27/D1,92



Corporation of Westmount.

Town Hall,
21, Stanton Street,

Westmount June 5th. 1900.

J.P. Veibert, Esq.,
Treasurer, St. Cunegende.

Dear Sir;-

In reply to your notarial protest and notification served upon this Corporation through the ministry of J.A.H. Hebert, N.P. on the 25th. May 1900, as directed by the Council I send you herewith certified copy of the resolution passed at yesterday's session dealing with the question of costs of sewerage works mentioned in said protest and notification.

Kindly acknowledge receipt.

Yours truly,

Mr. Brinton

Secretary-treasurer.

enclosure
Dica. A.D.S.

P27/D1,92

Extract from the Minutes of proceedings
of the Municipal Council of the Town of
Westmount, held J U N E 4th. 1 9 0 0.

MOVED BY COUNCILLOR BULMER,
Seconded by Councillor Knowles, and UNANIMOUSLY RESOLVED;

obligation
That the Secretary-treasurer be and is hereby authorized to notify the City Clerk of the City of St. Cunegonde of Montreal that the Notarial Protest and Notification by the City of St. Cunegonde of Montreal served on the Town of Westmount through the Ministry of J.A.H. Hebert, N.P. on the 25th. May 1900, has been duly communicated to and considered by this Council, and that this Council, expressly denying the liability of the Town in any way to contribute to the costs of the Sewerage Works mentioned in said Protest and Notification, and not admitting, but expressly denying, the allegations of the same, however, is willing to appoint, under said reserves, a Deputation to examine the Plans referred to in said Protest and Notification at such time and place as may be appointed by the Council of the City of St. Cunegonde of Montreal, or its representative, provided a reasonable notice of the ~~time~~ time and place when and where such examination shall take place is given to the Secretary-treasurer of this Council, and under the foregoing reserves hereby appoints Councillor J.H. Redfern Chairman of the Road Committee of this Council, W. D. Lighthall, Mayor and Charles Booth, Town Engineer, members of such deputation; and that the Secretary-treasurer is requested forthwith to forward a copy of the present resolution to the City Clerk of the Council of the City of St. Cunegonde of Montreal as an answer to said Protest and Notification;

Certified a True Extract

J. H. Buito
Secretary-treasurer.

JUNE 5th. 1 9 0 0.

à l'avocat
Minutes 6 juin, 1900

-774^a
5 juin, 1900
Protet re cyout de la rue
St Jacques - reprise à
Ville de Westmount

P27/D1,92

P27/D1,92



Pièces réunies

FIN

P27/D1,92

P. J. COYLE, C. R.
AVOCAT

Tél: Main 37.

ERNEST TETREAU, L.L.B.
AVOCAT



Hôtel-de-Ville,

DÉPARTEMENT DES ARRÉRAGES.

Montreal, 5 Juin 1900

A la Municipalité de St. Amigoude

Nous avons reçu instruction
du Directeur des Cités de Montréal
de vous réclamer le paiement
immédiat de \$6500⁰⁰ + des inté-
rêts que vous lui devez pour pri-
vilège d'égoutter

Amoins que ce
montant ne soit payé d'ici à
samedi soir, nous allons pro-
céder, sans autre avis

Nous avons l'honneur
d'être,

Vos très humbles
Coyle + Tetreau
avocats des cités

Action for
6500
Int 374125
10221.25
11 Juin

-775-

5 juin, 1900
Reclamation de \$6500=
par la
Cite de Montreal

P27/D1,92

P27/D1,92

.. Atwater Hotel ..

J. N. LANDRY, Prop.

1625 ST. JACQUES & 216 ATWATER

ST-HENRI.

Tel. March 1911.

St-Henri, 6 Juin 1900

A Messrs les conseillers de
St Cunegonde

Messieurs

a une assemblee des debitants
de liqueurs licencie de St-Henri
& St Cunegonde tenu mercredi
le 30 Mai dernier. Il a ete prop
pose par M. Depatie app par
M. Jos Neveu qe que le see
soit autorise d'ecrire au conseil
de la cite de St Cunegonde
afin de savoir la position dans
lequel se trouve M. Bazile
Cote coin des rues NDame &
Napoleon. nous voulons savoir
si ce Monsieur vend sans licence
& que si oui nous vous demandons

-776-

6 juin 1900
 Licenc. d. Hôtel de B. Côté
 informations demandées
 3 St Jean

la raison pour laquelle sa licence
 lui a été refusé afin de pouvoir
 nous lui donner satisfaction
 il attend toujours après nous
 afin de connaître lui-même à
 quoi s'en tenir. Nous vous
 prions donc de vouloir bien
 nous éclaircir sur ce sujet,
 en ce faisant vous obl beaucoup
 vos très dévoués

L'association des débitants de
 Vins & Liqueurs de St Henri
 & St Cuneode
 par 3 St Jean
 secrétaire

3307 Rue N Dame
 une réponse D.V.P.

P27/D1,92

Je, *Thomas George Ledwith*, ayant été nommé *Assistant Greffier-Prisonier* pour la cité de Sainte-Cunégonde de Montréal, jure que je remplirai fidèlement, impartialement, honnêtement et diligemment tous les devoirs de la dite charge, au meilleur de ma capacité et de ma connaissance. Ainsi, Dieu me soit en aide.

Assermenté ce *sixième*

jour du mois *de juin 1900*

à Ste-Cunégonde de Montréal, par devant

moi, le soussigné Juge de Paix

J. P. Veberck ex officio J. P.

P27/D1,92

-777-

6 Juin 1900
Serment de l'Asst.
Chef-Trés. J. G. Leders.

P27/D1,92

-778-
6 juin, 1900
Licence gratuite - demandée
par

Jos. Picard

accordé par 2500

Accordé
Minutes 6 juin
Montréal 6 juin 1900

Au Conseil de Ville Ste Cunegonde

~~accordé~~
Messieurs les Echevins
Desirant
avoir une licence pour Ste -
Cunegonde je fais applica -
tion au conseil pour avoir
le droit de vendre en gros
avec ma voiture des fruits et
provisions dans les Epiceries
et les shops seulement a
un prix modéré

Votre oblige
Joseph Picard Epicier
coin de la rue Tullier et St Jacques

P27/D1,92

Cité de  Montréal

Comité des Chemins

J. P. Libert Sec
Monsieur,

Vous êtes prié d'assister à une Assemblée Spéciale
du Comité ci-dessus, en la chambre du Comité, à
l'Hotel-de-Ville Vendredi le 8
courant à 8 heures p.m.,
Veuillez apporter avec vous les
livres et documents concernant
les puissards "S" George

(PAR ORDRE)

L. O. David
Greffier de la Cité

HOTEL-DE-VILLE,

Montréal, 7 Juin 1900.

P27/D1,92

-779-

7 Juin 1900
Puisards St George - Secteur
ce - L.O. David

P27/D1,92

ADAM, MATHIEU & MATHIEU
AVOCATS.
17 RUE ST. JACQUES, 17.
MONTREAL.

MONTREAL, 8 JUIN, 1900.

A Monsieur le Greffier de la cité
de Ste-Cunégonde.-

Monsieur,

Nous avons prévenu Monsieur Vébert il y a sept, huit
jours que la cause de Brunelle contre Ste-Cunégonde était fixée
au 14 Juin courant, et nous n'avons reçu encore aucune réponse.
Comme Monsieur Vébert est maintenant parti pour l'Europe, veuillez
donc voir le chef Tremblay et nous fournir les détails et surtout
les noms des témoins qu'il faudra assigner dans cette cause.

Vos dévoués,

Joseph Adam

-780-

8 juin 1900
Causse Brunelle -
Lettre de
J. M. Adam

Адрес получателя

Текст письма, частично неразборчивый из-за перевернутого изображения.

Текст письма, частично неразборчивый из-за перевернутого изображения.

Адрес отправителя

• 0081, ИТУТ. В. ЛАЗЕРНИКОВ

P27/D1,92

P27/D1,92

DÉCHIRÉ

ADAM, MATHIEU & MATHIEU
AVOCATS.
17 RUE ST. JACQUES, 17.
MONTREAL.

MONTREAL, 8 JUIN, 1900.

A Monsieur le greffier
de la Cité de Ste-Cunégonde.-

Monsieur,
J'ai reçu de Monsieur Vébert une lettre en date du 7
Juin courant, me demandant d'aviser Ste-Cunégonde sur ce qu'elle
devait faire à propos des deux documents ci-inclus que je vous
retourne.

Un de ces documents est une lettre d'avocat demandant à Ste-
Cunégonde de ~~lui~~ payer \$6,500.00, et les intérêts qui ~~lui~~ sont
*me
real
J.C.* ignore si Ste-Cunégonde doit ce montant. Je ne puis pas
dire non plus si Ste-Cunégonde doit ce montant et si elle doit,
de plus, les intérêts; il me faudrait savoir pourquoi est cette
réclamation. Dans tous les cas, les intérêts se prescrivent par
cinq ans.

L'autre document est une résolution du conseil municipal de
Westmount qui accuse réception du protêt de Ste-Cunégonde, et
cette résolution nie la responsabilité de Westmount de coopérer
dans le cas d'un canal d'égouts que Montréal veut construire.
Cette résolution est tout-à-fait contraire au contrat passé entre
Westmount & Ste-Cunégonde, de sorte que cette affirmation ne vaut
pas grand chose, mais Westmount, autant que je puis le comprendre

par

P27/D1,92

DÉCHIRÉ

par la résolution (car je crois qu'il y a quelques mots d'oubliés)
sans reconnaître son obligation désirerait être présente pour
examiner les plans du nouveau canal, de sorte que chaque fois que
Montréal mettra Ste-Cunégonde en demeure d'assister à des séances
ou d'examiner des plans, elle devra avertir immédiatement West-
mount.

Il n'y a rien de plus à faire des deux documents qu'on m'a
transmis hier.

Votre dévoué,

Joseph Adam

- 781 -

8 juin, 1900

Opinion de date de \$ 6500
et le protêt de Mesmeur
pour egout de rue St Jacques

Geo. Adam

Acte de décharge

DÉCHIRÉ

P27/D1,92

P27/D1,92

Grand Trunk Railway System
Office of General Manager

CHAS. M. HAYS,
GENERAL MANAGER

T.

Montreal. 11th June, 1900.

Mr. J. P. Veber,
City Clerk,
Ste. Cunegonde, P. Q.

Dear Sir:-

Your letter of the 7th instant, in reference to the claim of the Municipality of Ste. Cunegonde for the return of the \$400. contributed towards the former station at that point, was received during the absence of General Manager Hays, in England. As soon as he returns to Montreal, the matter will receive his early attention.

Yours truly,

R. Hogan
Secy

EXTRACT from the minutes of the Council of the City of Montreal, Monthly Meetings held Monday the 11-day of June 1900.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Submitted and read the following report of the Road Committee recommending that the annexed plan of the City Surveyor for two lateral sewers in St James Street be approved, and that the Road Committee be authorized to construct one and that the City of St Cunegonde be protested and notified to pay its share of the cost.

THE ROAD COMMITTEE

RESPECTFULLY REPORT.

That according to the resolution adopted by Council on the 7th May 1900 the City of Ste Cunegonde has been protested by Mtre Victor Morin N.P. on the 12th May last, and notified to, approve reject, or modify, in the 8 days following, the reception of the said protest, the plans prepared by the City Surveyor to remedy the insufficiency of the St Jems street sewer or to submit other plans, and in default of doing so, within the specied delay, the City of Montreal would examine the plan made by its engiheer, and after due deliberation, would adopt that plan or any other that they considered satisfactory, and would proceed to execute the necessary work.

That the City of Ste Cunegonde, did not answer the said protest, and neither approved, nor notified nor rejected the City Surveyor's plan, and did not submit any other within the eight days mentioned in the protest of the City.

That the 24th Mgy lat, Your Committee passed a report requesting the Council to adopt the plan prepared by Mr St George to remedy the said insufficiency, and requesting the authorization to proceed with the construction of the drain recommended.

That on the 25th of May last, before the said report

P27/D1,92

could be presented to Your Council, the City of Ste Cunegonde answered the protest of the City of Montreal declaring that they were willing to come to an agreement in the matter.

That there upon and although said answer was given after the delays mentioned in its protest, the secretary of the Road Committee wrote on the 28th day of May last, to the Mayor and Secretary of the City of Ste Cunegonde that on the 31st day of May last they would take into consideration the question of said drain and requested them to be present; that the meeting was held but neither the Mayor nor the Secretary of Ste Cunegonde was present.

That therefore Your Committee fully considered the said matter and again come to the same conclusions, and decided to report accordingly to the Council.

That afterwards the following letters were received

CITY CLERK'S OFFICE
CITY HALL
STE CUNEGONDE 7th JUNE 1900

TO THE CHAIRMAN

OF THE ROAD COMMITTEE

SIR:-

At its meeting of the 6th, into the Council of our City directed me to inform you that His Worship the Mayor and the Chairman of the Finance Committee have been authorized to interview Your Committee, (tuesday next) if the date suits you) with respect to your claim of \$6,500.00 account of sewer connections.

An answer will oblige

Yours obediently

(Signed) J.P. Vebert.

City Clerk.

EXTRACT

From the minutes of a meeting of the Council of the City of Ste ~~Cunegonde~~ Henry, held June 6th 1900.

RESOLVED AND ADOPTED:-

That the City Clerk be authorized to write and advise the City of Montreal that the Council is ready to appear before the sewer committee of Montreal on the

P27/D1,92

day the said Committee will upon to come to an understanding with respect to the St James sewers.

(Certified true ~~copy~~ extract)

(Signed) L.H.Senecal.

City Clerk and Treasurer

but Your Committee does not think that it would be safe to delay any more the said works which will take the whole summer;

Consequently Your Committee submit the City Surveyor's plan, for the construction of the two lateral sewers in St James Street, to remedy the insufficiency of the present sewer, the capacity of which is overtaxed by the connection of the Ste Cunegonde sewer with it.

Your Committee recommend that this plan be adopted by Council and that the Road Committee be authorized to proceed immediately with the construction of one of those lateral sewers, namely the one on the north side of the street, that the City of Ste Cunegonde be advised of this decision and that the said City be protested and notified, to pay to the City of Montreal conformably with the arrangements made between the two cities, its share of the cost of constructing the sewer, and that in the default of so doing, in the 8 days following the reception of the said protest, the City of Montreal will begin there and then the construction of said sewer and will institute the necessary legal proceedings to recover from the City of Ste Cunegonde, the amount due, as above mentioned.

The whole etc.,

(Signed)

COMMITTEE ROOM
CITY HALL
MONTREAL MAY 31 1900

PAUL G. MARTINEAU
L. OUIMET FILS
P. WILSON
JOS. LESPERANCE
R. TURNER
D. GALLERY.

P27/D1,92

ON MOTION OF ALDERMAN MARTINEAU
SECONDED BY ALDERMAN TURNER

It was,-

RESOLVED:- That said report be received and adopted.

Certified

L O David

City Clerk.

Mr St George
Ste Cunegonded
Avocats.

Handwritten notes and signatures in the right margin, including a date '11/11/92'.

-782^a

11 Juin, 1900
Byront rue St Jacques -
Extraits de
Cité de Montréal

RECORDED
278 GUYENNE
RUE ST GEORGE

RECORDED

RECORDED

RECORDED

RECORDED

RECORDED BY VICTORIA LAMBERT
ON MOTION OF VICTORIA LAMBERT

P27/D1,92

P27/D1,92



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,92

Rev au Conseil

St-Basile le 12 Juin 1844

A Son Honneur M.
le Maire et à Messieurs
les Echevins de la ville
de St-Basile

Messieurs

Me voyant
sous l'impossibilité
de remplir les obligations
de mon contrat avec
votre voiture et n'ayant
pas l'argent pour
pouvoir en payer d'autre
j'ai résolu de vous demander

P27/D1,92

de bien vouloir accepter
ma démission pour
le vingt Juin qui sera
ma dernière journée

Votre Serviteur
J. C. Boyolif

218 Laesnes

P27/D1,92

St-Henri le 19 Jan

A Mr Le Maire et les
Echevins.

Mr A Courville vous
serait très obligé en
lui laissant privilège
du contract des viclan-
ges pour le montant
de quarante piastres
par semaines excepté
le bonus du nettoyage
des chemins le printemps
Comme étant un des
plus vieux citoyens de la
Cité il ne serait pas injuste
qu'on lui cédât cette
faveur

P27/D1,92

M^{re} Curiegarde
Guin le 19/1900

m^{re} les conseillers se
rien vous demander
l'arrimage de Spire
les vidanges de M^{re}
Curiegarde à raison
de \$ 32.00 par semaine
en m'obligeant de faire
votre arrimage bien
fait
Guillier Cardinal
Rue Richelieu n^o

M^{re} Curiegarde

308

P27/D1,92

DÉCHIRÉ

À Son Honneur M. le Maire
et M. M. les Échevins de la Cité
de Sainte. Cuthberte

Messieurs

J'ai l'honneur
vous présenter une soumission
pour le charroyage des édi-
fices de Sainte. Cuthberte, que j'ai
engagé de faire, à raison de 36. 00
Espérant que ma soumission
sera prise en considération.

Je demeure votre très humble
serviteur

Hédéric Pilon

P27/D1,92

DÉCHIRÉ

A Son Honneur M. le Maire
et M. M. les Echevins de la Cité
de Sainte Catherin

Messieurs

J'ai l'honneur
vous présenter une soumission
pour le charroyage des cendres
de Sainte Catherin, qui vous
engage de faire, à raison de 36. 11
Espérant que vous voudrez
me faire votre considération

Je demeure votre très humble
serviteur

Estienne Pilon

P27/D1,92

DÉCHIRÉ

St-Léonard le 18 Juin 18 1900

Son Honneur Mr Le Maire
Messieurs les Echevins

Cite St-Léonard
Messieurs Permettez à votre
humble sous-signé de vous
solliciter pour Cinq Ans -
le contrat de l'entretènement
des vidanges de votre Cite &
cela au prix de Trente cinq
Dollars par semaine

Resident de St-Léonard
depuis que lesques Années
je suis en mesure de vous

P27/D1,92

DÉCHIRÉ

fournis les meilleurs respici-
gnement possible aussi
que les meilleurs garanties
possibles dans l'espérance
que cette humble requête
recevra bon accueil & que
vous daignerez prendre en
bonne considération mon
humble requête

Je demeure Messieurs
Votré dé

Aim. H. Bisson

N^o 135 atwater ave
St. C. unigonde

P27/D1,92

DÉCHIRÉ

Ste. Cunigonde 19 Juin 1900

A Monsieur le Maire
sieurs les Échevins de la Cité
de Ste. Cunigonde.

Ayant appris que celui qui
avait obtenu le contrat de
transporter les vidanges de la
Municipalité de Ste. Cunigonde
avait résigné à son contrat avec
la dite Corporation, pardonnez
la liberté que je prends
offrant ma soumission pour
l'enlèvement des vidanges de
la dite Cité au montant de

P27/D1,92

DÉCHIRÉ

\$35.00 par semaine tel que mentionné sur le Contrat par la dite Corporation avec Monsieur Boisjoli.

Je possède tous les voitures confortables en main, voitures doubles et voitures simples qui me donne beaucoup d'avantage pour faire cette ouvrage à ce prix. J'espère que ma demande sera prise en considération.

Je demeure votre humble serviteur
Joseph Bickley
1556 rue St-Jacques
St. Guinigonde.

P27/D1,92

A SON HONNEUR LE MAIRE ET MESSIEURS LES ECHEVINS DE LA CITE
DE STE)CUNEGONDE DE MONTREAL.

Messieurs,

Je soussigne m'engage a enlever les vidanges,
de la Municipalite ainsi que le balavage des rues, le tout
a votre entiere satisfaction, pour l'espace de trois a cinq
ans, a raison de quarante piastres par semaine.

Dans l'attente d'une reponse favorable, je demeure,
Messieurs,

Votre tres respectueux serviteur,

E. Rochon

Ste-Cunegonde, 18 Juin 1900.

A son Honneur le Maire et
Messieurs les Conseillers de la
Cité St Genevieve de Montreal

La présente est pour
prier votre honorable Conseil
de vouloir prendre en con-
sideration la présente Submission
pour le nettoyage des rues etuelles
de la dite Cité St Genevieve que
je ferai à raison de trente
huit piastres et cinquante centes
par semaine \$ 38.⁵⁰ s'il n'y a
pas d'augmentation sur la barrière
de piage dans le cas contraire
ce sera quarante piastres \$ 40.⁰⁰

J'ai l'honneur d'être
votre humble serviteur

Alexandre Lamontagne
145 Rue Michellieu
St Genevieve
19 Juin 1900

Ste Genevieve 19 Juin 1900

A son honneur le Maire
et a Messieurs les
Échevins de la cité
de Ste Genevieve

Comme vous l'avez appris
par ma lettre du 12 É courant
il m'est absolument impossible
de remplir les termes de mon
contrat avec la cité à raison du
montant y spécifié c'est pourquoi
je vous ai donné ma démission.

Cependant après calculs faits
sur le coût de l'exécution du contrat
jusqu'à date je suis disposé à
renouveler le dit contrat à raison
de trente cinq piastres (35.00) par
semaine.

Espérant que vous prendrez
en considération la somme
que j'ai investie pour mon
matériel en regard du contrat
que j'ai exécuté jusqu'à aujourd'hui
d-huit ainsi que l'argent que
j'y ai perdu.

J'ai confiance que vous
~~renouvellerez~~ ^{continuer} mon contrat à
raison de la somme ci-haut
mentionner.

Votre très humble et tout
dévoté J. O. Boisjoly
No 218 rue Queen St. Genevieve

Se continuer

(qui fait une
différence
de huit piastres
par semaine)

Voici les raisons pour lesquelles
je ne puis pas continuer n'ayant
aut été dit et je me suis assuré
re m'occuper que je n'avait
que deux cents de barrière par
voyage à pays et maintenant
que je suis obligé de payer
dix cents par rapport au cha-
gement) (et que la population
de la cité est plus nombreuse
que les années précédentes et
qui nécessite une voiture extra
deux ou trois jours par semaine

Voici les principales causes
de mon erreur)

Votre humble serviteur

J. O. Bayly

218 Queen

Ste Catherine

Montréal 19 juin 1900.
St. Cunegonde.

A Messrs Les membres de la corporation de
St. Cunegonde.

Messieurs

Je par la présente vous
vous offre de prendre le contrat, de votre
cité pour l'enlèvement des vidanges
à raison de trente cinq piastres
par semaine; et au besoin je puis
fournir le nombre de voitures nécessaire
et que requies pour les différentes saisons.
Espérant que vous considerez ma
présente soumission, je me soucie
votre

Respectueux

Paul Verdun

503 Rue Charbon
Pt. St. Charles

St. Cuvier June 18/1900

To the Town Council St. Cuvier

Gentlemen

I hereby tender for the scavenging & street cleaning in your Municipality - I propose doing same for for the sum of \$40.00 per week paying all toll in connection therewith, or for the sum of 36.00 per week, you paying same toll

I also agree to do the work under the supervision of any official that the town may appoint, & to have proper vehicles for the performance of same

Yours respectfully

J. Dowling
202 Belisle St.
St. Cuvier

183-
12 fév. 1900

Commissions

en

Vidanges

A. Courville
Gilbert Cardinal
Aldéric Pilon
Aimé H. Bisson
Jos. Bickley
Ephrem Rochon
Alex. Lamontagne
J. O. Boisjoly
Paul Verdun
J. Howling

P27/D1,92

P27/D1,92



Pièces réunies

FIN

P27/D1,92

Hôtel de Ville.

Bureau du Greffier de la Cité.

Montréal, 12 juin 1900.

Cher monsieur,-

J'ai l'honneur de vous informer qu'une Commission Spéciale a été nommée par le Conseil de la Cité de Montréal pour étudier la question de l'annexion des villes et villages environnants et entrer en négociations avec les municipalités qui désireront s'annexer à Montréal.

Je vous serais donc très obligé si vous vouliez bien, aussitôt que possible, me faire savoir, ~~si~~ pour l'information des membres de cette Commission, si votre municipalité est disposée à s'annexer à la Cité de Montréal et à entrer en pourparlers à cette fin.

J'ai l'honneur d'être, cher monsieur,

Votre dévoué serviteur,

L. O. David

Greffier de la Cité.

-784-

12 juin, 1900
Annexion Lettres
L. O. David.

L. O. David

P27/D1,92

P27/D1,92

-785-

15 Juin 1910
Eau - Lettre re com
pour pompes à bière
Z. St Jean

St Cunezonde 15 Juin 1910
à Mr S. N. Ducharme Egr Maire
ainsi qu'à Messrs les conseillers de
St Cunezonde
Messieurs

A une assemblee des debitants
licenciés de Vins & Liqueurs de
St Henri & St Cunezonde tenue
Mardi le 12 courant j'ai été
autorisé de vous demander
si la Montreal Water & Power
vous avait autorisé de nous
charger un surcroit sur nos
pompes à bière ou si c'est
la cité de St Cunezonde
qui nous charge de surplus

P27/D1,92

ils nous semble que nous
payons déjà assez & nous
sommes décidé de voir si
réellement nous avons à
payer ce montant — qui d'après
nous n'est pas raisonnable

En attendant une réponse
de vous sous pest je me
Souscrit Messieurs Votres
tres humble serviteur

J. St Jean
3307 N. Dame
St. Laurent

P27/D1,92



CE DOCUMENT

EST ABSENT

DU DOSSIER

P27/D1,92

Ste-Cunégonde, 18 Juin 1890

A Mons. G. N. Ducharme, Alex. Montbriand, Jos. Luthell,
M. E. Lymburner, N. Emond, Cam. Lippé Ars.
Campbell, Jos. Roy & Théo. Cyppitot
Monsieur,

Avis vous est par le présent donné qu'une assemblée
de tous les Comités
aura lieu mardi, le 19^{me} jour de Juin, 1890,
à sept heures et demie p. m., dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Les questions suivantes seront prises en considération :

Par ordre,

J. F. Véber
Greffier-Trésorier.

P27/D1,92

PROVINCE DE QUEBEC, }
CITE DE SAINTE-CUNEGONDE
DE MONTREAL.

Avis Public

Est par le présent donné par moi, J. P. VEBERT, Trésorier, que le Rôle général de perception a été complété et est déposé à mon bureau; et toute personne sujette au paiement des taxes y mentionnées est requise d'en payer le montant à mon bureau dans les douze jours qui suivent la publication de cet avis.

Donné à Ste-Cunégonde ce *vingtième* jour
de *juin* mil *neuf* cent ~~quatre-vingt~~

J. P. Vébert
Trésorier.

PROVINCE OF QUEBEC, }
CITY OF STE. CUNEGONDE
OF MONTREAL.

Public Notice

Is hereby given by me, J. P. VEBERT, Treasurer, that the general collection Roll has been completed and is deposited at my office, and all persons subject to the payment of the taxes therein mentioned is required to pay the same at my office within the twelve days next following the publication of this notice.

Given at Ste. Cunegonde this *twentieth* day
of *June* — one thousand *nine* hundred ~~and ninety~~

J. P. Vébert
Treasurer.

P27/D1,92

Je soussigné certifie sous mon serment d'office et
fait rapport, que le vingt-troisième jour de Juin mil
neuf cent quatre-vingt-cinq heures de l'après-midi j'ai
assisté à la vente légale de St Eustache ainsi qu'à la
vente de l'hôtel de ville de St Eustache une arde-
publique que le rôle général de perception a été
complété et est déposé au bureau et toute personne
susceptible au paiement des taxes y mentionnées
est requise de verser le montant au bureau
de la Corporation dans les délais qui suivent
la publication de cet avis

St Eustache 20 Juin 1900

Joseph Chabot

20 Juin 1900
avis public - Rôle de
perception
Sec. - Des.

-788-

Monsieur le Président et.

Messieurs les membres de la
Commission de Police & Feu.

Messieurs.

Nous sous-signés
Gardiens de nuit, faisons appel à
votre générosité, pour chacun un salaire
de une piastre par semaine. nous
nous engageons par là, de répondre à
toutes les feus, au devoir de la Police et à
toutes autres besoiens dont le chef. jugera
à propos. en n'importe quel temps et cir-
constances, le tout sans aucune autre remun-
ération au cas d'accident ou de pertes
d. Habit etc. etc. esperant que vous voudrez
bien prendre notre demande, en consi-
deration, nous demeurons. Messieurs.

Vos dévoués serviteurs

Signé

Martin Lagassé
Roch & Denis
Julien Martineau

St-Léonide 22 Juin 1900.

Acquies

-789-

22 juin, 1900
Comptable spéciaux -
Demande de gratification
Roch - Lagan - Martineau

P27/D1,92